44e ANNÉE. — 1895

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1895



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1895

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PASTEURS ET LES MEMBRES DE L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE TOURS

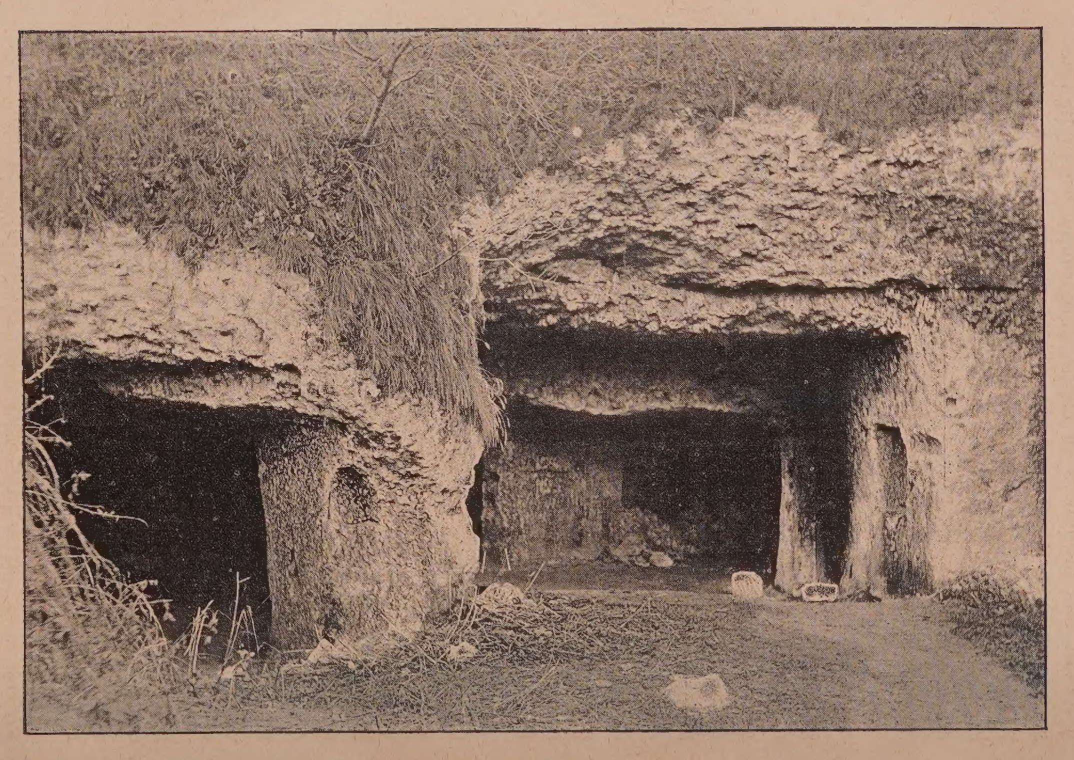
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

En lisant les documents que nous a légués le passé, vieux livres et pièces d'archives, nous avons pris des notes sur les pasteurs de l'ancienne Église de Tours ; relevé les traces de leurs souffrances, de leur foi, de leur courage et aussi de leurs faiblesses. Nous nous sommes également occupé des membres du troupeau. C'est avec un soin extrême que nous avons consigné les traits épars de leur histoire, et nous avons ainsi recueilli des renseignements sur des magistrats d'autrefois, des artistes, des ouvriers, des industriels et des négociants, dont quelques-uns ont été des martyrs. On nous permettra d'utiliser ces notes et ces renseignements.

Nous consacrerons aux pasteurs cette première étude.

I. — Les pasteurs.

Avant même que l'Église de Tours eût été organisée, ce qui eut lieu en 1556, on avait entendu dans notre ville un prédicateur de l'Évangile, comme on en vit beaucoup alors ; c'était un moine de l'ordre des augustins, qui s'appelait GERBAULT. Sans abandonner le couvent, dont il était prieur, il réunit d'abord les fidèles, d'après une tradition qui pourrait bien avoir quelque fondement historique, dans les excava-



Excavations de Rochecorbon près de Tours, d'après une photographie.

tions des coteaux de Saint-Georges et de Rochecorbon. Mais il n'était pas homme à se cacher longtemps. Persuadé que son devoir l'obligeait à combattre ouvertement l'Église des papes, il déchira sa robe de moine et, le manteau court sur l'épaule, à la façon des ministres de Genève, le chef couvert d'une toque noire, il se mit, vers 1550, à expliquer la Bible au peuple sur les places et dans les rues.

Les historiens de Touraine affirment que Gerbault aurait eu pour auxiliaire Jean de l'Espine, de l'ordre des augustins ou peut-être des carmes. C'est une erreur. Il est impossible d'admettre, en effet, que de l'Espine ait rompu ouvertement avec son Église à cette époque-là. S'il prêcha l'Évangile, ce ne fut qu'en secret. Ses lettres à Calvin témoignent de ses hésitations sans fin, et nous savons même qu'en 1555 il essaya de ramener au catholicisme le pasteur Jean Rabec, qu'il visitait dans la prison d'Angers[1]. Longtemps indécis, il ne se décida pour la Réforme qu'en 1561; mais il se donna tout entier, et il fut successivement pasteur de Fontenay-le-Comte, de La Rochelle et de Saumur, où il s'éteignit doucement en 1597.

Gerbault fut moins heureux que lui, nous le verrons tout à l'heure. Mais que devint-il de 1550 à 1562, époque de sa mort? Nous l'ignorons. Les chroniqueurs ne parlent jamais de l'ancien prieur des augustins, tandis qu'ils nous donnent les noms des pasteurs qui vinrent desservir l'Église de Tours en 1556 et pendant les années suivantes. Il est donc probable qu'il avait quitté le pays, ou bien que l'autorité ecclésiastique l'avait envoyé réfléchir dans quelque *in pace*. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il était libre en 1562 et qu'il fut arrêté dans les environs de notre ville. Ce moine, devenu pasteur, était de bonne prise. Il devait mourir. Le 10 juillet, on le conduisit au Carroi de Beaune[2] pour y subir le dernier supplice. « Il se jeta lui-même à la potence, » dit un vieil au-

1. Dans ses *Recherches sur les commencements et les progrès de la Réforme en la ville de La Rochelle* (Rotterdam, 1693, pp. 65, 66 et 67), Philippe Vincent donne des renseignements précis sur la conversion de Jean de L'Espine. Il les tenait de son aïeule qui avait connu celui-ci à Angers. Cf. *Bull.* 1890, 79.

2. Cette place existe encore et porte le même nom qu'autrefois.

teur, et son corps fut ensuite brûlé pour la plus grande gloire de Dieu.

L'Église de Tours fut organisée, nous l'avons dit, en 1556. Le premier pasteur qui la desservit, s'appelait JEAN POTERAT. Comme ses successeurs immédiats, il ne resta que très peu de temps dans notre ville. Mais il y revint en 1560 et « il y continua heureusement et paisiblement en sa charge jusques environ Pasques 1562 ». Il devait d'ailleurs, si nous ne nous trompons, célébrer de temps en temps le culte à Issoudun, car l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* le dit ministre de cette ville et raconte comment il y fut emprisonné le mercredi avant Pâques 1561 [1].

L'avocat du roi était venu au prêche avec le prévôt pour surveiller les réformés et chercher une occasion de les perdre. L'assemblée, que charmait médiocrement la présence de ces deux personnages, chanta le verset 8e du psaume VIe :

Sus, sus, arrière, iniques ;
Deslogez, tyranniques...

C'était bien trouvé ; mais l'avocat du roi comprit. Il se montra très scandalisé et il fit arrêter le pasteur, qu'il « bailla en garde à un sergent ». L'aventure aurait pu tourner au tragique, si Charles IX n'avait publié des lettres patentes qui firent élargir Poterat.

Il revint à Tours, où il reprit sa vie paisible. Il y était, en tout cas, au mois d'octobre 1561. Nous avons lu, en effet, chez M. Vincent, notaire, un acte de notoriété constatant que ce mois-là Jean Bonnette, dit Le Vigne, et Catherine Descharnières furent mariés par lui dans le temple des Cordeliers. Il est donc certain, pour nous, qu'il desservit notre Église d'abord pendant quelques mois, en 1556, et en second lieu pendant deux ans, de 1560 à 1562.

En 1556, il eut pour collègue JACQUES HARON ou HAZON. On ne lira pas sans intérêt la lettre que celui-ci adressa, le 2 novembre, à l'un de ses amis, pour lui faire connaître les circonstances qui le décidèrent à rester dans ce pays-ci :

1. *Hist. ecclés.*, t. I, p. 412.

« Comme je m'en retournais à Genève, après avoir visité mon père et ma mère, je passai par la ville de Tours, là où j'ai si longtemps esté persécuté. Plusieurs gens du lieu m'ont fait arrester, tellement que l'Église m'a fait proposer (prêcher), et ay proposé par deux fois en Consistoire, en la présence de M. Poterat, le ministre, et devant l'assemblée des anciens ou surveillans et autres. Lesquels après m'avoir ouï, ont regardé que je pouvois servir à la gloire de Dieu et par ce moien ils m'ont fait demourer de par deça. »

Il est peu probable que le signataire de cette lettre ait passé plus de deux mois à Tours car nous n'avons pas retrouvé son nom sur la liste des pasteurs de cette époque-là.

En tête de cette liste, il faut placer François Chasseboeuf, dit Beaupas, qu'avait appelé sans consulter personne un riche bourgeois de la ville, nommé Bedoire. Chasseboeuf « était un homme instruit et plein de zèle, mais il n'avait pas reçu l'imposition des mains », dit la *France protestante*[1], ce qui provoqua le mécontentement des fidèles et amena son départ. Nous le retrouvons à Mer en 1562. Obligé de s'enfuir à l'approche de l'armée catholique, il fut arrêté à Beaugency et, comme on le conduisait à Châteaudun, lié à la queue d'un cheval, il fit à Talcy la rencontre du duc de Guise, qui, sans autre forme de procès, le fit pendre à un noyer.

Après Chasseboeuf nous devons citer Lancelot d'Albeau, gentilhomme angevin, et Jacques Langlois, qui ne restèrent pas longtemps à Tours, à cause des divisions qui troublaient l'Église au sein de laquelle Bedoire avait porté le désordre; — Jacques Rouvière qui rallia les fidèles et eut pour collègue, en 1558, Charles d'Albiac dit du Plessis. Ce dernier était un homme de talent. « L'Église de Blois en ayant entendu parler, dit Th. de Bèze, comme ayant le langage plus friant que d'autres, le demanda à celle de Tours qui le lui prêta pour trois mois. » Ce temps écoulé, du Plessis reprit son poste qu'avait occupé Antoine Chanorrier dit Desmeranges. L'année suivante il fut le témoin d'un triste événement qui troubla profondément son Église. C'est lui probablement qui sous le pseudonyme de Riséus, le raconte à Calvin dans une longue lettre que nous avons traduite et dont voici le résumé :

1. *France protestante*, article *Bedoire.*

« Tu sais que le Seigneur nous a visités pour éprouver cette foule que nous avions réunie en quelques mois. Il nous a mis dans la fournaise et, j'ai honte de le dire, il s'y est trouvé plus de paille que d'argent et d'or... Relever l'Église sera difficile... Au surplus douze des nôtres, pas davantage, ont été mis en prison. La plupart d'entre eux ont pu éviter, en donnant de l'argent, de passer en jugement; les autres n'ont pas encore recouvré la liberté. »

Riséus raconte ensuite que plusieurs membres de son troupeau sont venus le trouver dans la maison où il se cachait, et ont insisté auprès de lui pour qu'il écrivît aux Églises voisines et leur demandât du secours. Ils voulaient faire une manifestation imposante en faveur des prisonniers. C'était jouer gros jeu. Riséus essaya de le faire comprendre à ses amis; mais, vaincu par leur insistance, il écrivit aux Églises voisines la lettre suivante :

« Les calamités qui ont fondu sur nous depuis l'arrivée du commissaire chargé des affaires religieuses, vous les connaissez, mes Frères. Et cependant ce qui est arrivé est peu de chose à côté des coups dont on nous menace. Pour les éviter nos anciens réunis n'ont rien trouvé de mieux que de nous assembler en très grand nombre sur une place de la ville et d'y confesser notre foi. Si vous le trouvez bon nous vous supplions de vous joindre à nous. Salut en Christ. »

On fixa le jour de la réunion et des copies de cette lettre furent envoyées immédiatement aux Églises. Malheureusement les anciens de Tours, désirant avoir l'avis du roi de Navarre, décidèrent, sans prévenir leur pasteur ni les gens qu'ils avaient invités à venir en ville, de ne pas s'assembler à la date fixée. La réunion fut retardée d'une quinzaine. Cependant, au jour dit, les membres des Églises des environs se rendirent à Tours. Ils étaient fort nombreux; mais apprenant ce qui se passait, ils repartirent. On les laissa faire pour les mieux frapper.

« Je reçus bientôt un fort triste message. L'on vint m'annoncer que plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés sur la route et jetés en prison... Je ne sais comment finira cette tragédie. Notre ennemi est parti laissant dans les cachots plus de 40 personnes (je parle de ceux des villages voisins...) Il a promis une grande récompense

à celui qui me livrerait et je suis connu dans ce pays-ci plus qu'il ne faudrait... Dans ces conditions-là, il est difficile de réunir les restes de l'Église et de ramener chacun à son devoir... Tu peux voir par là dans quel état sont nos affaires[1]. »

Du Plessis, que nous croyons être l'auteur de cette lettre, ne resta pas longtemps à Tours. En 1560 il desservait l'Église d'Angers. C'est dans cette ville qu'il mourut de façon tragique en 1562. L'armée catholique ayant enlevé les remparts de cette place forte, l'ancien pasteur de Tours essaya de s'enfuir en passant par-dessus les murailles. Il fut reconnu et massacré.

Citons enfin pour clore cette liste des pasteurs de Tours avant 1562, Aurèle de la Plante, qui desservait l'Église en 1561 et sur lequel nous ne possédons aucun renseignement.

En 1562 l'Église de Tours subit une épouvantable saignée dont elle faillit mourir. Des centaines de ses membres furent massacrés ; mais ceux qui échappèrent à la fureur de leurs ennemis, réclamèrent en 1563 l'exécution de l'édit d'Amboise qui accordait aux réformés un lieu de culte par bailliage et, en 1564, ils se réunirent à *Maillé* (Luynes).

En 1565 ils avaient au moins un pasteur, Joachim Marché ou Marchay, et en 1567 ils en avaient deux. Le second s'appelait Lacroix[2]. Depuis quand ces deux ministres étaient-ils dans le pays ? Il nous a été impossible de le découvrir. Nous croyons cependant que le premier a dû réorganiser l'Église après la promulgation de l'édit d'Amboise en 1563. Il passa d'ailleurs plusieurs années à Tours. Il y était encore en 1572. A la nouvelle du massacre, il s'enfuit à La Rochelle. Lacroix, au contraire, pourrait bien avoir été égorgé à Maillé en 1568. Nous savons, en effet, que le 1er janvier la populace se rua sur les réformés réunis dans le temple, maltraita ces pauvres gens et tua le pasteur dans la chaire.

Jean Le Gaigneux, qui était né à Tours et s'était réfugié en Suisse où il avait eu maille à partir avec le Conseil de Genève, vint s'établir à Luynes en 1571. « Le Consistoire poussant

1. *Opera Calvini* (*Corp. ref.*), t. XVII, n° 3054.
2. *Bulletin*, IX, p. 295.

l'imprudence jusqu'à la folie, le demanda pour ministre le 13 juin 1572[1]. » Mais Le Gaigneux rentra en Suisse avant la Saint-Barthélemy et mourut à Yverdon en 1580.

THOMAS RAGUESNE dit LA PIONNIÈRE est inscrit comme ancien pasteur de Tours sur la liste des ministres qui se réfugièrent en Angleterre en 1572[2]. C'est tout ce que nous savons de lui.

La Saint-Barthélemy avait désorganisé l'Église; mais, dès que la paix revint, elle se reprit à vivre.

Son pasteur, MICHEL PINEAU DES AIGUES, avait desservi l'Église d'Amboise avant 1572. Il resta longtemps à Tours : il y était encore en 1594. C'est en qualité de pasteur de notre Église qu'il assista cette année-là au synode de la province, tenu à Saumur le 7, le 8 et le 9 septembre. Il fut nommé modérateur de cette assemblée.

Depuis que le prêche de Maillé avait été fermé, les protestants de notre ville n'avaient plus de temple. Pineau des Aigues réclama l'exécution de l'article IX de l'Édit de Nantes, autorisant les réformés à en construire un partout où « l'exercice de leur religion étoit par eux établi et fait publiquement par plusieurs et diverses fois en 1596 et 1597 ». Mais le corps de ville et le clergé s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'ouverture d'un temple. L'intervention des commissaires royaux chargés d'assurer l'exécution de l'Édit, mit seule fin à ces tristes débats. Ils autorisèrent les réformés à s'établir dans une maison appartenant à l'un des membres de l'Église nommé Auberge, sieur de Villiers. Cette maison, qui était située dans la grande rue pavée conduisant au château du Plessis, en face du logis du doyen de l'église collégiale, fut achetée le 25 août 1599, par acte passé par devant Charles Bertrand, notaire protestant à Tours. On lit au bas de cette pièce, qui fait partie des minutes de M. Vincent, le nom de Pineau des Aigues, qui, sur l'emplacement de l'immeuble en question, fit construire un temple, le temple du Plessis.

Le pasteur dont nous venons de parler devait être particulièrement habile à la controverse, car le synode provincial

1. *France protestante* au mot LE GAIGNEUX.
2. *Bulletin*, II, p. 26.

tenu à Loudun en 1601 [1] le chargea « de répondre aux adversaires ». Le synode national de Montauban (1594) lui avait déjà confié la mission « d'entrer en conférence avec ceux de l'église romaine [2]».

Pineau des Aigues quitta Tours pour aller desservir une Église du Midi. En 1614, il assistait à l'assemblée de Saverdun et en 1620 il exerçait encore ses fonctions à Cuq [3]. Il devait avoir à cette époque près de quatre-vingts ans, puisqu'en 1566 il était déjà pasteur à Amboise. La date de sa mort nous est inconnue.

Daniel Couppé était jeune au contraire quand il devint en 1601 le suffragant de des Aigues, tout en étant chargé de desservir l'Église de l'Isle-Bouchard où il devait résider. Voici du reste la décision du synode réuni à Saumur le 18 et le 19 juillet de cette année-là, qui nous explique la situation :

« Le sieur Couppé, proposant, a esté jugé capable d'estre receu au ministère et admis à l'Église de Tours qui le demande pour coadjuteur à M. des Aigues ; et pour recevoir l'imposition des mains, est renvoyée à ladicte Église et est maintenant donné *en prest* à celle de l'Isle-Bouchard pour un an. Pendant lequel temps il ira à Tours les jours de la Cène pour assister ledict sieur des Aigues ; et en cas de maladie dudict sieur, que l'Église de Tours demeurast sans exhortation, ledict sieur Couppé les ira assister plus souvent et en disposera ladicte Église comme du sien [4]. »

Le 9 avril 1603 Couppé représentait encore l'Église de l'Isle-Bouchard au synode de Baugé. Il fut même chargé avec l'un de ses collègues [5] d'une mission délicate. Les élèves du collège de Saumur, mécontents de l'enseignement de leur maître de philosophie, nommé d'Issondeau, soutenus d'ailleurs par leur principal, le sieur Ragueneau (?), demandaient le renvoi du susdit professeur. L'assemblée, après avoir examiné la question, exhorta ce professeur à se rendre « le plus

1. Synode de Loudun. Faits généraux, art. 8.
2. Aymon, *Synodes*, t. I, p. 186.
3. Voy. *Bull.* 1882, 118 et 171, l'histoire de cette Église dont on ne connaissait précisément pas le pasteur à cette date.
4. *Actes du synode provincial de Saumur.* Faits particuliers, art. 7.
5. Ce collègue était Bedé, pasteur de Loudun.

assidu, famillier et accessible envers les escoliers que faire se pourroit, les exerçant mesme une ou deux fois la semaine à disputer pour leur apprendre l'usage de la logique ; — de se garder bien de l'exercice de la médecine, des voyages et aultres destourbiers qui le pourroient distraire de sa principale profession en philosophie » ; mais elle déclara « ne pas trouver bon ny expédient de le démettre » [1]. Il fallait faire accepter cette décision par les maîtres et les étudiants de Saumur. Couppé et son collègue Bedé furent chargés de se rendre dans cette ville, « d'assembler les regents et les escoliers avec messieurs du Consistoire et de leur faire entendre et gouster le jugement de la Compagnie ». Les choses se passèrent comme le synode l'avait ordonné ; mais il fallait qu'il eût bonne opinion de l'intelligence et du tact du jeune Couppé, pour lui confier une mission de cette nature.

L'assemblée décida également que Couppé passerait encore un mois à l'Isle-Bouchard et qu'il irait ensuite « sans aulcun délay servir en l'Église de Tours » [2]. C'est comme représentant de celle-ci qu'il assista l'année suivante au synode tenu à Vendôme le 28 avril 1604.

Voici le fac-similé de sa signature :



Il a publié quelques ouvrages (voir *France protestante*), dont l'un au moins fut composé à Tours. Les synodes nationaux de Gergeau (1608), de Saint-Maixent (1609), de Tonneins (1614), et plus tard de Castres (1626), et d'Alençon (1637), le comptèrent parmi leurs membres. Il avait également assisté à l'assemblée politique de Grenoble (1615), sans y jouer d'ailleurs un rôle important [3].

En 1621 Couppé quitta Tours et devint pasteur de Loudun où il mourut à un âge très avancé.

1. Synode de Baugé, 9, 10, 11 et 12 avril 1603 (mss de Blois). Faits généraux, art. 2.
2. Synode de Baugé, déjà cité. Faits particuliers, art. 4.
3. *France protestante*, au mot *Couppé*.

Au moment où Daniel Couppé fut envoyé à Loudun, en 1621, l'Église de Tours était desservie depuis quelques années par Mathieu Cottière.

Cottière avait fait ses études à Genève où il était proposant en 1604. La province d'Anjou-Touraine lui octroyait une pension et il fut décidé au synode tenu à Vendôme le 28 avril de cette année-là, qu'on l'appellerait, si l'on ne trouvait pas un autre pasteur, pour desservir immédiatement l'Église de Pringé. Mais il était encore à Genève en 1606, comme le prouvent les actes du synode de Belesme [1], et ce n'est qu'en 1607 qu'il s'installa dans son Église. Il passa plusieurs années à Pringé. Il y était encore en 1616 et il ne dut venir à Tours qu'en 1617.

L'émeute de 1621 le trouva à son poste. La populace profana le cimetière du Petit Genève et brûla le temple du Plessis avec les livres et les registres de l'Église. Ce fut un véritable désastre. Mais les réformés reprirent vite courage et firent des démarches sans nombre pour obtenir l'autorisation de reconstruire l'édifice en ruine. Cottière s'y employa de son mieux. Dans une lettre qu'il écrivit de Paris le 26 janvier 1623, il conte ses efforts à Duplessis-Mornay, et l'opposition qu'il rencontre. Du reste, voici le texte de cette lettre qui est encore inédite :

« Monsieur, Encor que depuis mon départ de vostre maison je ne vous aye point escrit, toutefois je ne vous aye nullement oublié, cela ne se pouvant ; ni la promesse que je vous avoy faite de vous faire savoir l'estat et progrès de nos affaires. Mais estant à Tours, le tout alloit si lentement ou estoit tellement imparfaict et tousjours à commencer, que la chose ne méritoit pas d'en escrire. Enfin ne pouvans trouver en nostre multitude deux personnes seulement pour aller à Paris, nous nous assemblasmes un jour pour terminer cette difficulté, et ce fut lors que, contre toute mon attente et encore plus contre mon désir, je fus requis d'entreprendre le voyage avec messieurs les Peletier, deux advocats de notre ville.

Nous sommes donc ici, à Paris et en hiver, à mesurer la longueur et largeur de la ville, et à veoir ceux qui estans les juges de nostre différent, se rencontrent par un malheur pour nous, estre aussi nos

1. *Actes manuscrits de Blois*, art. 9.

parties (adversaires). Car ils prétendent tous que notre lieu (emplacement du temple du Plessis), est trop près de la maison du Roy, que partant il faut penser à un autre. A quoi nous n'avons manqué de répliquer. Mesmes, après beaucoup de contestation, ils nous ont confessé que nos raisons estoient fortes. Si pour cela on nous fera justice telle que nous espérons ou si nostre instance et poursuitte servira seulement à mettre mieux qu'autrement on ne feroit, cela nous est incogneu.

J'ai vu monsieur de Villarnoul qui se porte fort bien, mais nous n'avons encor eu le loisir de mesler ensemble nos nouvelles. Il va et vient comme nous. Il ne manque de vous mander tout ce qu'il sçait de tout ce qu'il y a par deça. Je lui feray sçavoir la suitte de nostre susdite affaire ou vous la manderay.

Les députés généraux ne viennent point. Tel me dit en sçavoir la raison laquelle il me pourra dire en particulier. Et tel dit que leur retardement procède de ce qu'ils n'ont pas exprès commandement du Roy de venir. Endroit où je finirai par mes très humbles recommandations à vos grâces, priant le Seigneur, Monsieur, qu'il vous ayt tousjours en sa sainte garde.

De Paris ce 26e janvier 1623.

Par vostre très humble et très obéissant serviteur [1].

M. Cottière

Toutes les démarches du pasteur de Tours et de ses amis furent inutiles : les réformés durent se résigner à construire un temple à la Butte, du côté de la Ville-aux-Dames, tout près de la ferme qu'on appelle aujourd'hui la Morinerie. Ce ne fut que le 19 avril 1631, dix ans après l'incendie de celui du Plessis, que le nouveau lieu de culte fut inauguré par Cottière.

Celui-ci devait être seul pasteur à Tours à cette époque, car son nom n'est jamais accompagné de celui d'un collègue dans les pièces relatives à l'édification du temple. Mais, en 1635, la paroisse était desservie par un second ministre, nommé Forent dont nous parlerons bientôt.

Cottière nous semble avoir été un homme de valeur, doué d'une ferme et forte volonté. Les livres qu'il a publiés et dont

1. Copié sur l'original qui est en notre possession.

la *France protestante* contient la liste, témoignent d'ailleurs de son érudition. Il n'est donc pas étonnant que ses collègues l'aient délégué au synode national d'Alais en 1620 et à celui de Charenton en 1631. L'Église de Tours le perdit en 1656. On lit en effet dans le *Registre des baptêmes, des mariages et des décès*, conservé à l'état civil de notre ville, les lignes suivantes : « Baptême de Michel de La Cour, 30 novembre 1656 » ; et en note : « C'est le dernier enfant que deffunct M. Cottière a baptisé. Dieu retira M. Cottière le 14 décembre 1656. »

Tout ce que nous savons de Jehan Forent, c'est qu'il était pasteur à Tours en 1635 et en 1652. Il signait :

Rien à dire non plus de Gaspard Tricot qui desservit cette Église en 1660 et jusqu'au 20 janvier 1675. Voici un fac-similé de sa signature

Nous devons nous contenter aussi de nommer simplement de Rozel qui nous paraît avoir passé bien peu de temps dans notre ville. Il y était en 1660.

L'Eglise de Tours eut encore trois pasteurs avant de disparaître en 1685. Nous nous occuperons d'abord du plus ancien d'entre eux : je veux parler de François du Vidal.

Fils de Jacques du Vidal, contrôleur général des gabelles du Languedoc, et de Jeanne Deschamps, il fut baptisé le 25 septembre 1632 dans le temple de Charenton. Nous ne savons rien de ses études et nous ignorons s'il eut une Église avant d'être nommé à Tours où nous avons constaté sa présence en 1660.

A cette époque, le pouvoir songeait déjà à restreindre les droits des réformés, en attendant de les supprimer définitivement. Les édits royaux vont se succéder, enveloppant

comme d'un filet les victimes futures de l'intolérance. Du Vidal ne sera pas épargné.

En 1670, l'Église de Tours avait déjà couru le danger d'être supprimée. C'est ce que nous déclare du Vidal dans un sermon prêché à la Butte le 28 octobre, jour de jeûne. Il se plaint du mépris qu'ont certaines gens pour les remontrances qu'il leur adresse; mais il sait que « le temps est un grand maître qui donne quelquefois des enseignements et qui inspire des sentiments auxquels on ne s'attendoit pas ». Aussi ne se lassera-t-il pas « de reprendre, de menacer, d'exhorter, de presser les consciences. ...Comme nous avons fait, dit-il, en certaines occasions entièrement nécessaires où nous apprenions que ceux de différente communion s'offensoient des réjouissances de quelques-unes de vos familles, ...lorsqu'on estoit *à la veille du jugement qui devoit nous conserver ou nous oster la liberté de servir Dieu dans ce temple*[1] ». Et il ajoute : « Je m'étonne que Dieu nous ait épargnez comme il a fait; qu'il ait raffermi les fondemens de cette maison où nous le servons et rendu vains les efforts de ceux qui *la vouloient renverser*[2]. »

Du Vidal semble d'ailleurs avoir conscience à cette époque de l'avenir douloureux qui attend son Église. Dans son discours intitulé l'*Ancienne et la Nouvelle Jérusalem* (p. 120), il parle du bonheur qu'on éprouve à se trouver dans l'assemblée des fidèles, et il s'écrie : « Nous souhaitons passionnément que *cette commune joye ne nous soit point ostée*. Nous en supplions ardemment nostre Dieu. Ha ! qu'il nous préserve d'un si grand mal-heur. Que nous ne tombions point dans l'effroyable tristesse d'estre bannis de ses sanctuaires... que

1. *Huit sermons sur divers textes de la Sainte Écriture*, par F. du Vidal. Se vend à la Butte par Pierre Gripon, demeurant à Tours rue de la Sellerie, 1672 (Bibl. de Tours). *La guérison du peuple humilié et converti*, p. 7, 8 et 9.

2. *Id.*, *id.*, p. 27.

nous entendions encore et toûjours la voix de ceux qui nous disent : « *Nous irons en la maison de l'Éternel.* »

Cette phrase nous révèle les appréhensions de du Vidal. Elles n'étaient du reste que trop fondées. Le clergé allait revenir à la charge et demander la démolition du temple de la Butte. Mais pour réussir il fallait avoir une raison sérieuse à faire valoir. N'en trouvant pas il eut recours au mensonge. Se souvenant qu'un édit de juin 1680 ordonnait de raser les lieux de culte dans lesquels des catholiques convertis au protestantisme depuis la promulgation de ce décret, auraient assisté à un exercice religieux, un prêtre, nommé Sain, directeur du séminaire, accusa du Vidal d'avoir laissé pénétrer dans le temple de la Butte une jeune fille qui s'appelait Marie Mirault; de l'avoir engagée à changer de religion; enfin de lui avoir donné la sainte Cène. Tout cela était faux; mais il suffisait que la justice crût à un délit, pour que le temple fût rasé jusqu'aux fondements. Le procureur, saisi de la plainte, ouvrit immédiatement une enquête. Il fit arrêter Marie Mirault le 15 décembre 1681 et il l'interrogea plusieurs fois. Cette malheureuse fille se contredit si bien et si souvent qu'il fut impossible de dresser un acte d'accusation sérieux contre du Vidal. Celui-ci n'en fut pas moins condamné comme ayant violé l'édit de 1680; mais il en appela et réduisit momentanément ses adversaires au silence.

Le clergé de Tours ne se tint pas pour battu. Il surveillait les huguenots. Sain et quelques autres prêtres se chargèrent du rôle d'espions. Ils vinrent à la Butte assister au culte et prirent des notes qui leur servirent plus tard à dresser un acte d'accusation contre du Vidal.

En 1683 ils portèrent plainte. Ils affirmaient avoir entendu ce pasteur prononcer en chaire des paroles violentes et répréhensibles. La justice ne crut pas devoir informer; mais l'année suivante le directeur du séminaire fut plus heureux. Voyant que les juges ordinaires ne l'écoutaient pas, il alla lui-même à Chambord présenter ses doléances au Conseil du roi et demander que du Vidal fût jeté en prison. On ne pouvait refuser cette faveur à ce venimeux personnage qui représentait le clergé de Tours. Le 12 novembre 1684, le pasteur

de la Butte fut enfermé dans un cachot. On l'y traita fort rigoureusement : ses parents et ses amis ne furent pas autorisés à le voir ; on lui refusa même un avocat et le procureur du roi lui fit son procès.

Du Vidal n'était pas seul en cause. Avant d'aller plus loin, nous devons parler de son collègue qui fut traduit devant le tribunal en même temps que lui et qui s'appelait Gédéon Guillebert de Sicqueville[1]. Ce pasteur était à Tours depuis le mois de juillet 1676. On le rendit solidaire de du Vidal qu'on voulait faire condamner à tout prix avec les membres du Consistoire. Réussir c'était tuer l'Église de Tours d'un seul coup. Le procureur du roi s'y employa de tout son cœur et les accusés furent condamnés. Voici un extrait du jugement rendu par le tribunal de Tours le 16 mai 1685 :

« Le temple sera démoly... Et en ce qui concerne le dit du Vidal, ministre de ceux de la Religion prétendue réformée, (il) est banni à perpétuité hors du royaume, condamné en cent livres d'amende (en)vers le Roy, et en trente livres d'aumosne applicable à l'Hospital général...

« Et à l'égard du dit de Sicqueville il sera plus amplement informé contre luy à la diligence du Procureur du Roy et il sera pris et appréhendé au corps et, en cas d'absence, ses biens saisis et arrestez.

« Les anciens Guill, Renou, Norieux, Duperche et Fleury sont condamnés... en trois livres d'amende. »

Cette sentence fut frappée d'appel. Le parlement examina l'affaire et réforma le jugement du tribunal de Tours. L'amende de du Vidal fut réduite à trois livres et ses coaccusés furent acquittés ; mais le temple resta fermé en attendant qu'on le démolît et les deux pasteurs quittèrent le pays.

Du Vidal, qui venait de subir une dure captivité de six mois, se réfugia en Hollande et comme il avait « de la réputation et du mérite[2] », il y fut bien accueilli. Son talent de parole lui valut un appel de l'Église de Groningue, dont il devint le pasteur. Il mourut dans cette ville le 16 août 1721.

1. On a écrit maintes fois *Secqueville*, même dans les actes de baptême d'autrefois ; mais c'est une erreur. Ce pasteur signait *Sicqueville*.

2. Élie Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. III, seconde partie, p. 307, à propos du règlement sur le logement des troupes, dit : « Du Vi-

Nous connaissons moins DE SICQUEVILLE que du Vidal. Nous avons déjà dit qu'il était pasteur à Tours depuis 1676 quand il fut mêlé au procès intenté à son collègue et aux anciens de l'Église. On sait qu'il fut acquitté en appel; mais il avait déjà quitté Tours au moment où du Vidal passa à l'étranger. L'Église était donc sans pasteur en mai 1685. Il fallait cependant que les enfants fussent baptisés. Nous dirons bientôt comment ce service fut assuré jusqu'au 18 octobre, c'est-à-dire jusqu'à la Révocation.

De Sicqueville, depuis sa fuite, attendait les événements à Nantes. L'édit de révocation l'y surprit et comme cet édit ne donnait aux pasteurs que quinze jours pour passer la frontière, il s'embarqua immédiatement à Paimbœuf, avec sa famille, sur un bateau hollandais, *la Justice*, qui devait faire route pour l'Angleterre.

Le procureur du roi visita cette embarcation pour s'assurer que les fugitifs n'emportaient ni meubles ni argent. Il fit ouvrir toutes les caisses, sonder tous les tonneaux et au lieu d'objets précieux, on n'y trouva que du linge, des hardes et des livres. De Sicqueville se croyait hors de peine : il se trompait. Bien que son passeport ne l'autorisât à emmener à l'étranger que sa femme et ses enfants, il n'avait pas voulu laisser en France la nourrice de son dernier né; mais le procureur du roi ayant constaté que cette dernière n'était pas mentionnée sur le brevet, lui donna l'ordre de retourner à terre. Il fallut obéir.

Ce fut en Angleterre que les exilés se rendirent. De Sicqueville s'y établit et devint pasteur des Églises de Swallow-street et du Quarré.

Voici le fac-simile de sa signature :

dal, ministre à Tours, *homme de réputation et de mérite*, etc. » La *France protestante* contient la liste de ses ouvrages. Nous avons pu lire à la bibliothèque de Tours son volume intitulé : *Huit sermons sur divers textes de l'Écriture* (Pierre Gripon, 1672). Ces discours sont pleins de mouvement et de vie et contiennent des pensées fortes exprimées en un langage vigoureux. Un orateur de talent a pu seul les écrire.

Nous devons signaler enfin la présence à Tours du pasteur qui fut chargé de baptiser les enfants, pendant les quelques mois qui précédèrent la Révocation, alors que l'Église était privée de tout secours religieux, à la suite des événements que nous avons contés. Il s'appelait de Hautecourt.

Nous pensons qu'il s'agit ici de Henri Philipponneau de Hautecourt qui était né en Normandie le 5 septembre 1646 et qui, après avoir fait ses études à Saumur, fut nommé pasteur de cette ville en 1671 et professeur de l'Académie en 1677.

C'est par ordre de l'autorité qu'il dut remplacer les deux pasteurs de notre ville, en 1685. La pièce qui nous a fourni ce renseignement vaut d'ailleurs la peine d'être lue. Elle témoigne du sans-façon avec lequel étaient traités les protestants avant même que Louis XIV eût lancé son abominable édit de 1685. Nous la transcrivons tout entière.

« Louis Béchameil, chevallier conseiller du Roy, etc... Veu l'ordonnance par nous rendue le 26e may 1685 par laquelle conformément aux ordres de sa Majesté et aux arrest du Conseil, nous aurions nommé le sr de Hautecourt, ministre, pour baptiser les enfans de la Religion prétendue réformée de cette ville de Tours aussitôt qu'ils seroient nés, — en présence de l'un des officiers du présidial, sellon l'ordre du tableau, — sans faire aucun presche, exhortation ni autre exercice de la dite religion prétendue réformée de cette ville de Tours que ce qui est marqué dans leur liturgie, — à l'effet de quoy les dits juges seroient advertis par le dit ministre ou par les parens des enfans de s'y trouver, sans qu'ils pussent prétendre aucune rétribution pour cette assistance :

« Veu aussi les ordres de sa Majesté à nous donnés, par lesquels sa Majesté estant informée que les dits baptêmes se font ordinairement dans la maison du ministre et qu'il s'en fait aussy dans celles des enfans quoy qu'il n'y ait aucune nécessité pressante, elle nous ordonne d'empêcher cet usage comme contraire à ses intentions et voulant qu'ils soient faits dans la maison commune de ladite ville, sur quoy

« Nous, conformément aux ordres de sa Majesté, ordonnons que le dit sr de Hautecourt ne pourra faire les baptesmes de ceux de la Religion prétendue réformés que dans la maison commune ou hostel de la dite ville de Tours aux termes et ainsy qu'il est porté par nostre

dite ordonnance du 26e may dernier, laquelle au surplus sera exécutée selon la forme.

« Fait à Tours le 22e de juin 1685. »

Nous avons cherché en vain la signature de ce pasteur. S'il baptisa des enfants, ce qui est probable, il n'inscrivit pas leurs noms sur le registre ordinaire. Le dernier baptême porté sur ce registre est du 14 janvier 1685; il est antérieur par conséquent à l'arrivée de d'Hautecourt.

Nous ignorons ce que sont devenus les actes des baptêmes célébrés par lui. Ont-ils été détruits? ou bien — les emporta-t-il en Hollande où il se réfugia en 1685? Ce n'est pas nous qui pouvons le dire.

Avant de terminer cette étude résumons nos impressions. Pendant le cours du XVIe siècle et du XVIIe, l'Église de Tours a été desservie pas une vingtaine de pasteurs. Un seul, Le Gaigneux, a été un brouillon, un homme sans tact ni bon sens. Les autres ont rempli leurs devoirs sans faiblir même aux époques de tempête. Parmi eux Gerbault, Chassebœuf, Charles d'Albiac ont payé de leur vie leur courageuse fidélité; du Vidal, de Sicqueville, de Hautecourt ont abandonné la France pour ne pas mentir à leur conscience, quand Louis XIV offrait des pensions aux renégats et leur donnait de belles situations.

D'un autre côté nous devons relever ce que nous avons dit du talent de quelques-uns de ces anciens pasteurs de notre Église. Charles d'Albiac, du Vidal et d'autres peut-être, ont eu « le langage friand », comme on l'a dit du premier et ont mis au service de l'Évangile beaucoup de passion et une réelle éloquence. Ils ont pris d'ailleurs une part active aux travaux des synodes particuliers et Cottière comme Couppé ont représenté leur province aux synodes nationaux, tandis que Pineau des Aigues défendait la foi en controversiste habile.

L'ancien corps pastoral de Tours mérite donc tous nos respects. On aurait tort de penser qu'en parlant ainsi nous obéissons à un enthousiasme rétrospectif et irréfléchi : c'est après avoir suivi nos devanciers d'aussi près que nous en avons

été capable, étudié tout ce que nous avons pu connaître de leur existence calme ou agitée, vécu pour ainsi dire avec eux, que nous avons cru devoir les juger comme nous venons de le faire; et devant ces hommes de foi nous nous inclinons avec une admiration profonde, car nous voyons en eux de vrais, de bons, de fidèles serviteurs de Jésus-Christ.

A. Dupin de Saint-André.

Documents

LA RÉFORME EN BÉARN

NOUVEAUX DOCUMENTS PROVENANT DU CHATEAU DE SALIES

1560 — 1572

Notre collègue, M. Ch. Frossard a découvert dans le château de Salies une très grande quantité de vieux papiers béarnais. Il veut bien communiquer au *Bulletin* ceux d'entre eux qui, directement ou indirectement, touchent à la question encore si controversée de la Réforme en Béarn. Nous le remercions de cette utile contribution; afin de mettre les historiens à même d'étudier ces documents dans leur teneur originale, il les donne tels qu'ils ont été rédigés, en accompagnant le texte béarnais d'une traduction française, et des éclaircissements nécessaires pour en faire saisir la signification et l'importance.

N. W.

I

La première pièce est une protestation du syndic de Béarn, au nom des communes, ou, plus exactement, des habitants de ces communes, contre un privilège accordé par la reine au clergé catholique le 3 février 1560. Au premier abord cette question ne se rapporte pas à l'histoire de la Réforme. Mais elle y touche indirectement en ce qu'elle nous montre bien clairement les dispositions de Jeanne d'Albret à l'égard de l'Église catholique ainsi que de son peuple, au moment où

elle songeait à se rattacher publiquement au nouveau culte, ce qu'elle fit en prenant la Cène le 25 décembre 1560 (*Bull.*, 1891, 268).

Des lettres datées de Pau, 3 février 1560, avaient accordé aux chapitres de Lescar et d'Oloron, au clergé d'Orthez dépendant du chapitre de Dax, et de Pontacq relevant du diocèse de Tarbes, l'exemption pour un an, de l'entretien matériel des églises ; ce privilège était consenti en échange d'un don de 6,000 livres tournois, « pour subvenir aux affaires urgentes de la reine ». C'était le renouvellement pour un an, d'un accord analogue intervenu déjà en 1557 entre le clergé et Antoine de Bourbon, « pour deux ou trois ans ».

Le syndic de Béarn expose qu'en offrant une prétendue donation de 6,000 livres en échange de cette exemption, le clergé faisait au fond une très bonne affaire au détriment du peuple dont lui, le syndic, représentait les intérêts. L'Église a, en effet, déjà réalisé, en ne dépensant rien pour l'entretien des édifices religieux depuis 1557, des économies bien supérieures à ce qu'elle a donné au roi Antoine. Elle reconnaît elle-même qu'en raison de ce fait les édifices religieux sont dans un état de délabrement tel qu'ils réclament tous des réparations urgentes et coûteuses. Qui fera faire ces dernières qui ne peuvent plus être différées? Les communes qui seront ainsi grevées d'une dépense trois ou quatre fois au moins supérieure à la somme de 6,000 livres tournois. Cette somme dont le clergé feint de faire cadeau à la reine représente donc pour lui un bénéfice trois ou quatre fois supérieur, prélevé en réalité sur les ressources du peuple béarnais. Or cette avidité est d'autant plus insupportable que le clergé est très riche, très opulent et déjà exempté, en raison de ses bénéfices, des tailles et d'autres charges qui pèsent sur les modestes revenus des sujets de Sa Majesté. L'équité élémentaire ne réclame-t-elle pas, au contraire que l'Église entretienne en bon état les édifices dont l'usage est pour elle une source constante de profits?

Quel fut le résultat de cette supplique qui met si bien en lumière le prétendu désintéressement de l'Église catholique? Jeanne, soucieuse de concilier tous les intérêts de

ses sujets, y fit droit. Par une décision du 5 mars 1560 confirmée le 2 mai, elle fixa, en effet, au quart du produit des bénéfices, la contribution des ecclésiastiques aux réparations des édifices religieux (*Compilation d'auguns priviledges et reglamens deu pays de Béarn*... Orthez, Jac. Rouyer, 1676, Rub. V. p. 135 ss.). Ce n'était pas tout ce que demandait le syndic de Béarn, mais c'était tout ce qu'une reine désireuse de gouverner avec équité, dans l'intérêt de tous ses sujets, pouvait raisonnablement accorder. Ce qui l'animait, c'était un esprit de bienveillance pour le peuple aussi bien que pour le clergé [1].

LITIGE

Du syndic du pays contre l'exemption des clergés et chapitres, des contributions à la réparation des églises.

Le syndic du présent pays, après avoir vu les lettres octroyées par la Reine aux chapitres de Lescar, d'Oloron et au clergé desdites Églises, de Dax pour Orthez et de Tarbes pour Pontacq qui sont du présent pays, datées de Pau du 3 février 1560, obtempérant à la décision du présent Conseil par lequel lui est mandé de dire [son avis] sur lesdites lettres,

---

LITIGAT

Deu syndic deu pais contre l'exemption deux clerges et capitos de las contribution a la reparation dela gleises.

Le sindic deu present pays apres haber vistes las lettres antreyades per la Regine aus chapitres de Lescar Oloron et au clerge de las dites gleyses, et ditcxs au siege d'Orthez, et de Tarbe au siege de Pontac qui son deudict present pays, datades de Pau lo tertz jorn

1. La même rubrique nous fait savoir que la reine ordonna que les offrandes aux ensevelissements ne pouvaient être que volontaires, que le clergé tiendrait registre des baptêmes (1556). Une ordonnance du 2 mars 1560 établit que les évêques de Lescar et d'Oloron, les vicaires généraux et les recteurs seront astreints à la résidence et prescrit la punition de « *lous dits rectours et caperaas qui se trouven scandalous et mal vivens, coum lors dret canon et sancts drets ac requerechen : et a faute de ço far, mandat a las gens tenens lou conseilh ordinary, resident a Pau y provedir diligentement per lo profieyt et glorie de Diu et edification chrestianne* » (Priv. et Règl., p. 136).

Dit paraître de celles-ci que lesdits chapitres et clergé auraient offert de donner à ladite Dame la somme de six mille livres tournoises pour subvenir à ses affaires urgentes et auraient supplié ladite Dame d'être exempts de contribuer aux réparations nécessaires des églises, dont dépendent leurs rentes et revenus à raison desdits bénéfices, disant qu'il leur serait difficile de fournir le payement dudit octroy, s'ils n'étaient soulagés pour quelque temps de contribuer auxdites réparations d'églises, à cause de quoi ladite Dame, accédant à leur dite supplication, les a exemptés, pour l'espace d'un an, de faire ladite contribution.

Or dit led. syndic que si lesdites lettres étaient enterinées par le présent Conseil et si lesdits chapitres et clergé jouissaient de l'effet d'icelles, la dite somme de six mille livres ne serait point à la charge des dits chapitres et clergé mais à la charge des sujets du Roi et de la Dame habitants du présent pays, ce qui n'est ni raisonnable ni dans les intentions de ladite Dame.

Car il est plus que notoire que si les bénéficiaires (possesseurs de bénéfices), ne contribuent pas auxdites réparations nécessaires de leurs églises, les habitants de chaque ville et lieu seront contraints

---

de feurer mil v[c] sixante obtemperant à l'appunctament deu present conselh per loquoal luy es mandar diser a lasdites lettres.

Dictz per aqueres apparer que d'antant los dits chapitres et clerge auren offert balhar a la dite dame la somme de sieys mille liures t. per subuenyr a sous urgents affers, auren supplicat a la dite dame par estar exemptz de contribuir a las reparations necessaris de las gleyses dont dependin lors rentes et revenuz per rason deusdits benéfices, disentz que lor sere difficil de fornir a ladide pague deudit autrey si no eran solayatz per augun temps de contribuir a lasdites reparations de gleyses, a cause de que ladite dame inclinant a lordite supplication, los ha exemptats per l'espacy de ung an de far ladite contribution.

Or dictz lodit sindic que si lasdites lettres eran interinades per lo present conselh et losdits chapitres et clerge joyben de l'effieyt d'aqueras, ladite somme de sieys mille liures no sere punt suus la charge deus dits chapitres et clerge abans suus la charge deus subjects deu Rey et de la Dame habitantz deu present pays, soque no es rasonable ne intention deladite Dame.

Car es plus que notory que si losdits beneficiatz no contribuexin a lasdites reparations necessaries de lors gleyses, los babitantz de chascune bille et loc seran constrectz lasdites gleyses reparar a

de réparer lesdites églises à leurs propres dépens, attendu surtout qu'elles ont bon besoin d'être réparées et [qu'il y a] urgente nécessité comme eux-mêmes le confessent en leurs dites lettres, où ils disent que lesdites réparations sont nécessaires. Et ainsi les sommes qu'ils auraient à fournir pour contribuer aux dites réparations resteraient en leurs bourses.

Ce qui serait, sous couleur de la dite prétendue donation de six mille livres, faire profit sur les sujets des dits Seigneur et Dame habitants du présent pays, non seulement double mais quadruple.

Comme il est plus qu'évident que la quote part de chacun de ceux qui auraient à contribuer pour réparation desdites églises monterait beaucoup plus que sa quote part de la prétendue donation, en sorte que celui qui aurait à fournir dix écus pour réparer son église serait quitte pour deux ou trois écus de la dite prétendue donation, attendu et considéré le grand nombre de bénéficiaires qu'il y a dans le présent pays, tant chanoines, recteurs, prébendiers et autres contribuants à la dite prétendue donation, ce que les suppliants ont tu dans leurs lettres subreptices.

Donc, comme ladite charge de six mille livres tombe sur les sujets

---

lors propris despentz attendut majorment que han bon besoing estar reparades et urgente necessitat cum lor medixs confessen en lors dites lettres ond disen que lasdites reparations son necessaries et *sic* las sommes quy auren a fornir et contribuir per lasdites reparations demoraren en lors bources.

So que sere juus color deladite pretendude donation de sieys mille liures far proffieyt snus los subjects desdits Senhor et Dame habitantz deu present pays non solament doble mes quadruple.

Cum sie plusque euident que la quote part de ung chàscun de lor qui auren a fornir per reparation delasdites gleyses montare beucop plus que sa quote dela pretendude donation en sorte que lo quy aure a fornir detz escutz por reparar sa gleyse sera quicty per duns ou tres escutz de ladite pretendude donation, attendut et considerat lo grand nombre de beneficiatz qui ha en lo present pays tant de canonges rectors prebendies que autres contribuables a ladite pretendude donation so que losdits supplicantz auren taysat en lors lettres surreptices.

Donc cum ladite charge de sieys mille libres tumbe suus los subyects deu Rey et Regine habitantz deu present pays lasdites lettres no son a interinar.

Et majormentz que losdits subjects deudit Senhor et Dame, son

du Roi et de la Dame habitants du présent pays, lesdites lettres ne sont pas à entériner.

Et surtout que lesdits sujets dudit Seigneur et Dame sont chargés de plusieurs autres charges tant ordinaires de tailles et fiefs que extraordinaires qu'ils ont journellement à supporter tant en leurs villes et lieux qu'ailleurs.

Pour autre considération aussi, lesdites lettres ne sont pas intérinables car ils disent faire don à la dite dame, donc une telle donation doit être gratuite et procéder d'une pure libéralité ce qui ne serait s'ils étaient exempts desdites réparations, mais ce serait faire grand profit sous couleur de la dite prétendue donation comme il est dit ci-dessus.

De plus, lesdits bénéficiaires sont riches et opulents, non chargés de tailles, fiefs ni autres charges, du moins pour ce qui regarde leurs bénéfices et ainsi peuvent facilement supporter ledit octroi et cotisation desdits six mille livres; c'est pourquoi ils ne devraient vouloir, ni demander ladite exemption, ni la faire retomber sur les pauvres sujets desdits Seigneur et Dame, ni dire qu'il leur serait difficile de fournir ladite donation.

Mais il y a bien plus. Il peut y avoir trois ou quatre ans que lesdits chapitres et clergé obtinrent l'exemption desdites réparations pour avoir donné au Roi une certaine somme comme il est notoire au

---

charyats de plusors autres charges tant ordinaries de las talhes fius que extraordinaries qui jornalement han a supportar tant en lors billes et locs que autres partz.

Per autre consideration aussi lasdites lettres no son interinables so es dautant que lor disen far don a ladite Dame donc *talis donatio gratuita esse debet et ex mera liberalitate procedere* so que no sere si eran exemptz de lasdites reparations abans sere far grand proffieyt juus color deladite pretendude donation cum dessus es dict.

Dauantadge losdits beneficiatz son riches et opulentz sentz estar charyatz de talhes fius ny autres charges saltem per lo regard de lors beneficis et par aixi facilement poden portar lodit autrey et quotization de lasdites sieys mille liures per que no deuren voler ny demandar ladite exemption ni la far redundar suns los praubes subjects deusdits Senhor et Dame ny diser que lor sere difficil de fornir à ladite donation.

Mes y ha bien pluus, pot haber tres ou bien quoate ans que losdits chapitres et clerge obtiengon exemption de lasdites reparations per lo termy de duus o bien tres ans per haber balhat au Rey augune

présent Conseil, et trouvèrent moyen de jouir de ladite exemption pour ledit temps, ce que les dits suppliants ont tu, à cause de quoi les dites églises sont restées sans être réparées, sauf les réparations que lesdits sujets dudit Seigneur et Dame y ont faites, et à présent elles sont mal en ordre et ont grande nécessité de réparations; et se devraient contenter lesdits chapitres et clergé de ladite exemption ci-devant obtenue pendant deux ou trois ans où ils ont fait grand profit, sans demander plus.

Et il faut considérer que plusieurs procès ont été agités devant le présent Conseil l'année passée et l'année présente, par le fait que les bénéficiaires refusaient de contribuer aux réparations de leurs églises. Il est donc évident que toujours ils voudraient s'abstenir de contribuer aux réparations, quoique par le droit divin et humain ils y soient tenus.

De ce qui précède il est évident que si la Reine avait été rendue sûre de tout, il n'est pas vraisemblable qu'elle eût octroyé lesdites lettres.

C'est pourquoi, attendu ce que dessus, conclut ledit syndic que lesdites lettres comme obreptices, subreptices et préjudiciables aux sujets de la dite Dame, ne doivent pas être entérinées, mais les

---

somme cum au present conselh es notory et trouuan moyen de joyr de ladite exemption per lodit temps so que losdits supplicantz an taysat; a cause de que lasdites gleyses an demorat sentz estar reparades saub las reparations que losdits subjects dendit Senhor et Dame y han feytes et a present son mal en ordy et han grande necessitat de reparations et se deuren contentar losdits chapitre et clerge deladite exemption per cy dauant obtengude de duus ou bien tres ans ond han feyt grand proffieyt sentz en demandar dauantadge.

Et fe a considerar que plusors proces son estats demenatz en lo present conselh l'anneye prochan passade et presente per cause que los beneficiatz recusaben contribuir a las reparations de lors gleyses que done euidence que tout jorn boleren fugir de far ladite contribution de reparations jasser per dret diuin et human y sien tiengutz.

De so dessus es euident que si la Regine fousse estade certificade den tout non est verisimile agosse autreyades lasdites lettres.

Per que attendut so dessus concludexs lodit sindic que lasdites lettres cum a obreptices surreptices et aus subjects de ladite Dame prejudiciables no deben estar interinades abans los supplicantz

suppliants doivent être déboutés de l'effet d'icelles et autrement conclut plus pertinemment

PERRADE
Syndic du Béarn.

Ainsi supplie humblement le présent conseil vouloir aviser et peser le tout et si besoin est le remontrer à ladite Dame.

---

deben estar desbotatz de l'effeyt de aqueras et autrement concludexs plus pertinentement.

PERRADE
Sindic de Bearn.

Si supplique humblement lo present conselh voler aduisar et ponderar lo tout et si besoing es ac remonstrar a ladite Dame.

(Minute signée en cinq pages sur papier, plusieurs corrections et additions à la marge. L'inscription mise en tête se trouve au dos du dernier feuillet.) (*A suivre.*) CH. FROSSARD.

ÉGLISES RÉFORMÉES DISPARUES

DANS LE PAYS CHARTRAIN

BREZOLLES — LA FERTÉ-VIDAME

La rubrique *Églises réformées disparues* pourrait, hélas ! pendant bien des années, figurer dans chaque numéro du *Bulletin* sans être épuisée. Elles sont, en effet, si nombreuses, que personne, aujourd'hui, ne serait capable d'en dresser la liste exacte. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il faudra encore longtemps nous résigner à ignorer. Il ne manque pas de gens, d'ailleurs, qui disent que cela nous importe peu. Ce sont ceux qui ne voient dans notre histoire qu'une collection de noms ou de faits bruts, plus ou moins intéressants ou dénués d'intérêt. S'il nous était, toutefois, possible de connaître la raison d'être et l'enchaînement de ces faits ou de ces noms, nous les verrions s'animer, grandir et vivre devant nos yeux. Nous saurions aussi comment et pourquoi des débuts parfois pleins d'espérances ont abouti à la ruine ou au néant, et nous retrouverions peut-être fort loin de leur premier sillon, les fruits des semences répandues il

y a longtemps. De même qu'en fouillant le sol et en interrogeant son passé, un bon naturaliste y trouve l'explication du présent et des indications pour l'avenir, de même celui qui se préoccupe de l'état moral et social d'une région, recueillera dans son histoire de précieux éclaircissements. Je l'ai montré il y a un mois pour Dreux et le Drouais. Quelques notes supplémentaires me permettent aujourd'hui d'ajouter un petit appendice à ce paragraphe.

Parmi les huguenots poursuivis et dépouillés à l'époque de



la Ligue dans cette partie du diocèse de Chartres, il y en avait de *Prudemanche*, dans le canton de *Brezolles* (Eure-et-Loir, voy. plus haut p. 28). Or, Brezolles est précisément le nom d'une de nos anciennes Églises disparues dans le pays chartrain. C'est aujourd'hui un village d'un millier d'habitants, dont nous pouvons mettre sous les yeux des lecteurs un croquis sommaire que M. le pasteur Lehr, de Chartres, a bien voulu dessiner à leur intention. C'était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, fondé vers 1080 par Albert, comte de Brezolles. Le doyenné de Brezolles

comprenait un grand nombre de paroisses du département actuel d'Eure-et-Loir[1].

Comment la Réforme y pénétra-t-elle? On peut supposer que, lorsqu'en 1560, Jean de Ferrières, qui était huguenot, hérita de François de Vendôme, entre autres, la terre de la Ferté-Arnaud, nommée au Vidame, ce fait contribua à entraîner un certain nombre de ses vassaux dans le parti de la Réforme, qu'il fit peut-être prêcher. Ce qui est certain, c'est qu'en 1563, après la bataille de Dreux, il y avait déjà passablement de gens « de la Religion » dans ces quartiers. L'*Histoire ecclésiastique*, de Th. de Bèze, raconte, en effet (II, 254), en parlant du moment où le siège d'Orléans par les catholiques allait commencer, ce qui suit :

Quelque nombre de chevaux aussi fut mis en garnison au païs du Perche, frontière de Normandie, qui se saisirent du chasteau de la Ferté au Vidame, de Bresolles, Chasteauneuf et autres lieux, pillans toutes les maisons de ceux de la religion, cottisans à grosses sommes de deniers tous les villages d'alentour, principalement ceux où le presche s'estoit fait autresfois, et mettans à rançon ceux qui y avaient assisté ; en quoy acquit un très mauvais bruit le sieur de *Favorelles*. Le semblable estoit fait par la garnison du chasteau de Mézières, près la ville de Dreux, estans les paysans d'alentour, qui estoient la pluspart de la religion, pillés, rançonnés, et mesmes mal traittés en leurs personnes.

On retrouve, dans ce petit extrait, les huguenots des environs de Mézières, c'est-à-dire de Marsauceux « qui estoient la pluspart de la religion », molestés par la garnison (catholique à partir de la bataille de Dreux) du château de Mézières (voy. plus haut p. 39) ; et l'on y voit que le prêche s'était déjà fait avant 1563 dans plusieurs endroits de la région de Brezolles, la Ferté-Vidame et Châteauneuf-en-Thymerais. Le sieur de Favorelles, qui se distingua par son ardeur à poursuivre les protestants, était sans doute le seigneur de *Faverolles*, près de Nogent-le-Roi. Ce qui devait faciliter ses opérations c'est que Jean de Ferrières, vidame de Chartres, dont

1. Voy. Lucien Merlet, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir.*

une partie des terres se trouvaient, comme je l'ai dit, dans cette région, était alors absent, et que ses biens venaient d'être confisqués à cause de sa participation active à la première guerre de religion. Si le fait qu'il exerçait une autorité réelle, notamment à la Ferté-Vidame, contribua probablement à la diffusion de la Réforme dans ces parages, la confiscation très rigoureuse qui le chassa et l'appauvrit, n'en fit pas disparaître le culte protestant. On sait, en effet, qu'il y avait un pasteur à Brezolles avant 1572. Parmi ceux que la Saint-Barthélemy chassa jusqu'en Angleterre on trouve, *Matthieu Cartaut* ou *Cartault, dit du Val, ministre de l'Église de Brezolles, près de Dreux*. Contrairement à son collègue Jean Gravelle, qui revint à Dreux après avoir temporairement exercé ses fonctions au milieu des réfugiés protestants français à Rye (*France prot.*, 2e éd., III, 789), Mathieu Cartaut ne revint pas à Brezolles. Il exerça son ministère alternativement en Angleterre et à Dieppe où il se fixa définitivement à partir de 1589 ou 1590. Il y mourut le 24 juillet 1609 et son fils Moïse lui succéda dans la même Église.

Faut-il conclure de ce que Mathieu Cartault ne revint pas à Brezolles que son Église cessa d'exister? Il n'en est rien. J'ai rencontré, en effet, un document qui prouve qu'elle vivait encore en 1608, c'est-à-dire plus de trente ans plus tard. On peut donc, pour le répéter en passant, ne pas trouver trace d'une Église pendant trente ans, sans qu'il soit permis de tirer de cette circonstance la conclusion qu'elle semble comporter.

Le document, fort court, qu'on va lire est extrait d'un manuscrit dont je n'ai pas fait usage jusqu'à ce jour, afin d'en laisser — comme de ceux à côté desquels il est conservé — la primeur aux visiteurs de notre Bibliothèque. C'est la copie d'une copie qui nous avait été prêtée pour quelque temps. Le titre en indique suffisamment et clairement l'intérêt : *Mémoire et estat sommaire des affaires tant générales que particulières qui ont esté faictes par les sieurs de Villarnoul et Mirande, députés généraulx des Églises de ce Royaume près le Roy pendant le temps de leur charge, qui commença le premier jour de novembre mil six cens huict.* — C'est donc un

journal des nombreuses affaires dont ces députés généraux eurent à s'occuper jusqu'après la mort de Henri IV, pour répondre aux plaintes des Églises. Il suffit de parcourir ce recueil de notes assez compact, où tout est classé méthodiquement par provinces ecclésiastiques, pour voir que sous le règne certainement le moins défavorable à nos pères, les vexations, les dénis de justice étaient infinis et aboutissaient rarement, ou du moins très difficilement, au triomphe du droit et surtout de l'équité. Voici la note concernant Brezolles :

Pour le Sr de Bucault.

Le sieur de Bucault possède une maison au païs Chartrain, laquelle est roturière en la censive de l'abbé de Saint-Jullien. Il est néantmoins en possession, dès auparavant l'année mil cinq cens 77, de faire faire les prières publiques en lad. maison où il s'assemble avec quelques uns de ses voisins. L'abbé et couvent de Saint-Jullien, offensés de ce l'a premièrement poursuivi par devant le juge et depuis par devant le baillif de Chartres pour lui veoir faire défenses de continuer led. exercice, sur quoi Monsieur Ymbert, ministre de Brezolles, s'estant acheminé à Paris, nous auroit prié d'assister led. sieur Bucault et l'Église recueillie en sa maison.

Nous présentons donc requeste au Conseil privé pour l'évocation, et remonstrons qu'il falloit que l'exercice dont on se plaignoit fust, ou public ou privé ; — si public qu'il n'y avoit lieu d'empescher la continuation pour ce qu'il s'estoit faict en ceste sorte, non seullement en l'année quatre vingt seize et dix sept en aoust, mais aussy dès l'année soixante dix sept. — Que si led. exercice estoit privé, pour exercice privé, il n'y avoit lieu de s'en plaindre, pour ce qu'il est permis à un chascun de prier Dieu en sa maison. Cella a arresté le cours de la poursuitte desdits abbé et religieux.

Quelque sommaire que soit cette note, elle est précieuse, et soulève un certain nombre de questions. Quel est ce sieur de Bucault qui abritait en 1608 ou 1610, l'Église de Brezolles dans sa maison ? Je n'ai trouvé son nom nulle part. M. Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir et ancien correspondant du *Bulletin*, que j'ai pu questionner, m'a affirmé qu'il n'y avait aucune terre de ce nom dans le pays Chartrain. Mais en cherchant, il a trouvé que Bucault pourrait bien être une prononciation locale pour *la Bucaille*, ou *la Beucaille*, châ-

teau de la seigneurie de la Ferté-Vidame. — Laissons donc aux chercheurs du pays le soin d'identifier ce seigneur, et remarquons encore, avec M. Merlet, qu'en parlant de l'abbé et couvent de Saint-Julien, le secrétaire de Villarnoul et Mirande a sans doute fait une erreur et confondu avec Saint-Germain, puisque Saint-Julien était presque inconnu dans le diocèse de Chartres.

Ce qui nous intéresse davantage c'est le nom de l'Église et celui du pasteur. Brezolles ne figurait pas jusqu'ici sur nos listes. Quant au pasteur *Ymbert*, qu'il est difficile de ne pas identifier avec *Jacques Imbert Durant*, l'un de ceux d'Orléans au XVIIe siècle, la *France protestante* nous le montre (IV, 492) dès 1614 à la *Ferté-Vidame* où le culte protestant paraît avoir été célébré pendant une bonne partie de ce siècle, mais où l'on n'en a pas encore constaté l'existence au XVIe siècle. La Ferté-Vidame est à peu près à la même distance, au sud-ouest, que Brezolles l'est de Dreux. Villarnoul et Mirande qui défendaient nos Églises plus de cinquante ans avant l'époque où il n'y avait plus pour elles que des bourreaux, nous disent qu'après avoir établi, au conseil privé, l'injustice de l'opposition du couvent et abbé de Saint-Julien (ou Saint-Germain) « le cours de leur poursuite » a été arrêté. Je le crois volontiers, à la condition qu'on ajoute à leur phrase « *momentanément* ». Je ne connais, en effet, pas d'exemple d'une poursuite intentée à notre culte par le clergé catholique, qui ait été abandonnée *définitivement*. Et je ne crois pas qu'aujourd'hui ce même clergé ait renoncé à l'espoir d'en faire disparaître tôt ou tard, de gré ou de force, jusqu'au dernier vestige.

La poursuite arrêtée en 1608 ou 1610 aura donc été reprise plus tard, après la mort de Henri IV qui autorisa les plus ambitieuses espérances du Clergé, et le pasteur de Brezolles aura été obligé d'émigrer avec son troupeau jusqu'à la Ferté-Vidame, en attendant que de nouvelles procédures aboutissent à la suppression de ce dernier exercice, suppression si complète qu'il en subsiste à peine un souvenir, grâce au « droit du plus fort ».

N. WEISS.

BARTHÉLEMY CLARIS

SON APOSTOLAT ET SON ÉVASION DU FORT D'ALAIS

En 1732

La très curieuse relation qu'on va lire nous fait assister, heure par heure, à l'un des épisodes les plus émouvants du Désert, à l'évasion invraisemblable du prédicant Barthélemy Claris qui, en 1732, avait été incarcéré dans le fort d'Alais, en attendant le gibet. Il est peu connu, ce contemporain d'Antoine Court et de Paul Rabaut, et pourtant c'est un de ceux qui dirigèrent avec succès la reconstitution des Églises réformées du Languedoc sous le joug de la persécution et à travers les périls de leurs propres divisions. Il fut extrêmement regretté lorsqu'il mourut d'un accident, en 1748, sans avoir quitté le Désert où il était doublement suspect et exposé depuis son évasion, seize ans auparavant. Il est donc naturel que nous essayions d'esquisser sa physionomie, avant de raconter comment il échappa à ses juges et à ses bourreaux. Commençons par dire qu'il ne faut pas le confondre avec un homonyme, *Pierre de Claris de Florian*, prieur de Saint-Jean de Crieulon près de Sauve, qui abjura le catholicisme en 1716, et dont le *Bulletin* a publié plusieurs lettres des plus intéressantes.

Barthélemy Claris naquit à Lezan (et non *Lussan*, comme le dit la *France prot.*), à 2 lieues d'Alais, en 1697, dans une humble famille d'ouvriers. Son pére était cordonnier, si l'on en croit un signalement de ce fils publié par le *Bulletin* en 1870-71 (p. 367). Baptisé sans doute par le curé de l'endroit, le jeune Barthélemy commença par fréquenter l'école et l'Église catholiques, car à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, les pasteurs du Désert exerçant régulièrement leur ministère étaient rares, et il n'y avait que des écoles catholiques. Il quitta l'école et l'Église à l'âge de huit ou neuf ans et fut alors initié à la foi évangélique par son père et par un oncle. Ce dernier « qui étoit fort incommodé et qui avoit « beaucoup lu l'Écriture sainte et plusieurs livres composés par

« des protestants, le persuada que la Religion protestante étoit « la seule où l'on pouvoit faire son salut, ce qu'il crut toujours « depuis ce tems là ». C'est ainsi que, trente-cinq ans plus tard, il a lui-même expliqué à R. Novi de Caveirac, lieutenant principal en la sénéchaussée de Nîmes, comment il « se décida pour la religion protestante ».

Il ne paraît pas avoir exercé la profession paternelle, mais celle de maçon, au dire de plusieurs témoins interrogés après son évasion du fort d'Alais. — Quelle fut l'origine de sa vocation pastorale? Nous n'avons pas ici de témoignage précis, mais on peut inférer de sa correspondance avec Antoine Court dont il resta toujours l'ami intime, que les débuts si entraînants du ministère de ce dernier, y eurent une part prépondérante. Lorsqu'en 1716 les jeunes gens virent ce jeune homme de 17 ans qui savait déjà si clairement ce qu'il voulait et agissait avec tant d'enthousiasme et de décision, mettre des dons certainement exceptionnels au service d'une carrière qui n'avait valu à ses prédécesseurs que la potence ou les galères, son exemple devint contagieux. Barthélemy Claris s'enrôla à sa suite et fit sous sa direction l'apprentissage si périlleux du Désert. En résumant une lettre qu'il reçut de lui le 3 janvier 1725, A. Court écrit qu'entre les biens dont ce disciple bénit Dieu au commencement de cette année, il n'oublie point celui de lui avoir « conservé jusques ici, une personne qui lui fait la grâce de *le comporter* non seulement en vray ami, mais en fils ».

Le jeune maçon fut reçu proposant le 1er mai 1725 sous le nom de guerre de *Jonquières*, qui était celui de sa mère, et dès lors il écrit régulièrement à Court qui n'eut pas de correspondant plus dévoué et plus sincèrement affectueux. — Le 27 septembre, ce dernier met dans son journal : « Il me marque « que le dimanche, après m'avoir quitté, il avoit donné à diné à « ses amis, c'est-à-dire qu'il avoit convoqué une assemblée et « que quelque détachement étoit en campagne. » — Le 29 novembre 1726... « que... les dames de Saint-Hipolite souhaitent ardemment... une de mes visites. » — Le 12 janvier 1727, Claris lui parle de Martin, muletier d'Anduze, dont le *Bulletin* a raconté le procès l'année dernière (313 et 412) et lui dit que ce

dernier avait nécessité, entre autres, la fuite de Mlle Grasse. — L'année suivante, 1727, 29 mai, allant évangéliser la Lozère, il s'écrie à chaque moment, dit-il : « Où est ton cher ami? Hélas ! quand est-ce que tu le reverras ! » Il le revit en 1728, puisqu'en lui transmettant, en juillet, le désir des dames d'Anduze, de communier pendant que leurs maris qui s'y opposaient, sont à la foire de Beaucaire, il ajoute qu'il a tenu dix-huit assemblées depuis leur dernière entrevue.

En 1729, à la fin d'août, Antoine Court l'emmène avec lui en Suisse, où, après onze mois d'études moins sommaires que celles qu'il pouvait faire dans les gorges des Cévennes, il fut consacré à Genève le 1er ou 2 août 1730. Dès le 3 il partit de Lausanne avec Combes, Faure et Lassagne, pour la France. Le 8 août ils étaient déjà à Lyon. « Personne ne leur a de- « mandé jusque-là, où allez-vous, d'où venez-vous?... Ils ont « souffert un peu de chaleur et de fatigue : jamais des gens « mieux portans ni plus courageux[1]. » Faure se sépara de la petite troupe à Lyon et Lassagne à Yssingeaux; Combes et Claris se rendirent ensemble dans la Lozère où ils étaient arrivés le 16 août.

A partir de ce moment jusqu'à son emprisonnement, Claris est surtout occupé, dans ses lettres, de renseigner son ami avec beaucoup d'exactitude et de détails, sur les agissements de Jacques Boyer qui divisa si longtemps les Églises, et dont il resta l'adversaire, même après la réconciliation effectuée par les soins de Court en août 1744.

Claris était un homme décidé, robuste, courageux, « le « visage rond et gros, les yeux enfoncés et noirs, les sourcils « gros et noirs, portant perruque, les dents blanches et belles, « le nez très camard, gros dans sa taille de 5 pieds quelques « lignes, la jambe belle et bien faite, boitant un peu du côté droit, « fort velu sur le corps et sur les bras » (*Bull.*, XIX-XX, 367). Il est un des rares pasteurs du Désert qui moururent dans l'exercice de leurs fonctions, et réussit, pendant plus de quinze ans, à dépister les limiers qui le surprirent une première fois, dans

1. *Registre de correspondance* d'Antoine Court, à la Bibliothèque de la Société.

la nuit fatale du 23 au 24 août 1732, à Foissac, et auxquels il échappa avec autant de bonheur que d'audace, moins de trois mois plus tard, lorsqu'il eut déjà été voué à la mort. Conduit à Nîmes, Novi de Caveirac l'y interrogea le 29 août. Cet interrogatoire, dont chaque page jaunie et endommagée porte encore la signature élégante du lieutenant principal de la sénéchaussée de Nîmes, et celle, beaucoup plus simple, mais fort nette de Claris, est très honorable pour ce dernier. Il tomba plus tard, on ne sait comment, dans les mains de Paul Rabaut, et passa avec tous ses papiers, dans la Bibliothèque de notre Société.

Dans son *Histoire des Églises du Désert*, Charles Coquerel en a reproduit les passages saillants (I, 228) en faisant ressortir la simplicité et la netteté des réponses de l'inculpé :

« ...Avons encore représenté à l'accusé que puisqu'il savoit, du moins en général, que le Roy avoit deffendu l'exercice de la Religion protestante, il devoit scavoir, par une conséquence nécessaire, qu'il ne luy étoit pas permis de prescher, de baptiser, de bénir des mariages et faire la Cène suivant les rits de la Religion protestante.

« — L'accusé répondant à la représentation a dit que, voyant la corruption des mœurs parmi les peuples qui professoient dans ces contrées la Religion protestante, il avoit cru que la conscience l'obligeoit à les exhorter à rentrer dans leur devoir et qu'il avoit jugé qu'il pouvoit désobéir en ce point aux ordres du Roy, pour obéir à Dieu.

« ...Interrogé si, lorsqu'il a convoqué des assemblées, il ne s'est pas fait des collectes ou quêctes dont il a retiré le prix ?

« — A répondu qu'à la fin de l'assemblée on faisoit une quecte pour les pauvres, mais qu'il n'en a jamais retiré le prix, qu'on avoit attention seulement de luy fournir des habits lorsqu'il en avoit besoin et de l'argent pour sa subsistance, ne pouvant pas nous dire qui étoient ceux qui luy fournissoient ces habits et cet argent... »[1].

L'ancien maçon, de trente-cinq ans, qui répondait aussi ouvertement à l'inculpation d'avoir présidé des assemblées considérées comme des crimes de lèse-majesté et qui refusait

1. Cet interrogatoire est conservé parmi les papiers Rabaut, *Pièces historiques*, II, fol. 84, et forme un cahier de 20 pages in-f°.

de donner les noms de ceux qui l'avaient abrité, soutenu et aidé dans son ministère si complètement désintéressé, ne pouvait espérer un sort plus doux que les Brousson, Cotin, Masson, Brocas, Malzac, Givry, Cardel, de Salve et autres qui avaient défriché le sol qu'il labourait avec succès. Il allait donc gravir à son tour l'échelle fatale, lorsque le projet de le délivrer germa dans la tête de quelques-uns de ses amis. Quelque chimérique que parût cette entreprise au menuisier du fort d'Alais, Paul Roche, elle fut menée à bonne fin par le courageux dévouement de cet artisan et de quelques autres nouveaux convertis.

On conviendra, après avoir lu la relation qui suit, qu'il fallait, non seulement de l'audace, mais un véritable esprit d'abnégation pour tenter de poursuivre une entreprise aussi périlleuse. Elle réussit, et, comme je l'ai dit, Claris ne quitta pas le Languedoc et défia encore pendant plus de quinze ans ceux auxquels il avait échappé. Son sauveur, Paul Roche, réussit à gagner la Suisse et y fut pensionné par leurs excellences de Berne (*Bull.*, XXXV [1886], 298).

Je n'ai presque rien trouvé sur la vie intime de Barthélemy Claris. En décembre 1741, il perdit sa femme et une de ses filles et il en fut extrêmement affligé[1]. Son traitement était de 60 livres, plus 100 livres « d'extraordinaire ». Gravement blessé par une chute en voulant donner du fourrage à son cheval, il mourut le vendredi 6 décembre 1748. P. Rabaut écrivit à A. Court : « Quelle perte ! Vous savez mieux que moi « combien elle est grande, parce que vous connaissiez mieux

1. Notre bibliothèque vient de recevoir de M. F. Teissier l'inventaire sommaire du registre de baptêmes et mariages de B. Claris, qu'il tint de 1730 à 1748. On y voit que sa femme s'appelait *Gabrielle Roux* et qu'il eut d'elle trois filles, *Suzanne*, née le 25 octobre 1733, *Marie*, née le 23 août 1738 et *Louise*, née le 2 août 1740. — C'est Claris qui bénit le 30 mars 1739, le mariage de *Paul Rabaut* avec *Madeleine Gaidan*, de Nîmes ; — le 27 avril 1739, celui de *Jean Pradel*, originaire comme P. Rabaut, de Bédarieux, avec *Elisabeth Pongi*, d'Uzès ; — et le 15 novembre 1744, celui de *Simon Gibert* dit *Clément*, de Lussan, avec *Marie Chauvard*, d'Aiguevives. — Enfin c'est B. Claris qui baptisa le 14 janvier 1740, le premier né de Paul Rabaut, *Jean*, né le 11 janvier et présenté par *Jean Bétrine* et *Marie Béchard*. — Le dernier baptême écrit et signé par lui, est du 9 juillet 1747. Le registre fut achevé par Gibert sur les notes de Claris.

« son expérience, son habileté et son talent, surtout pour le « maniement des affaires ecclésiastiques. » — A. Court répondit : « Permettez que je vienne mêler mes larmes avec « les vôtres. La perte que nous venons tous de faire en perdant « M. Claris, en mérite les plus douloureuses et les plus sincères. « L'Église vient de perdre en lui un de ses plus zélés pasteurs, « vous, messieurs, un de vos plus chers collègues, et moi un « ancien ami avec qui, avant de malheureuses affaires qui « avoient un peu altéré injustement ses dispositions à mon « égard, je vivois dans l'union la plus intime et la plus parfaite. » — Court rappelle ensuite que Claris lui écrivait jadis : « Vous « êtes la vie de ma vie, et sans vous ma vie n'eût été qu'une « mort. » — En remerciant Court de cette sympathie, le pasteur Redonnel écrivait, au nom de ses collègues : « Ses talens, « son mérite, sa piété, ses longs et pénibles travaux, les grands « et importants services qu'il a rendus aux Églises dans les cir- « constances les plus tristes et les plus périlleuses, les heureux « succès dont Dieu avait daigné les accompagner, même les « merveilles éclatantes qu'il a opérées en sa faveur, tout cela « doit rendre sa mort infiniment amère à toutes les personnes « qui chérissent la vertu et notre pauvre Sion, et surtout à « celles qui connoissoient un peu particulièrement notre « illustre défunt. »

On voit par ces divers témoignages, extraits de la correspondance de Paul Rabaut avec Antoine Court (I, 54, 343, etc.), que B. Claris tenait une grande place dans l'estime de ses collègues et le relèvement des Églises sous la croix. Comme toutes les âmes simples et droites, il n'admettait pas les nuances et les ménagements déjà familiers à l'esprit beaucoup plus délié d'Antoine Court. De là son dissentiment avec ce dernier dans l'affaire Boyer. De là aussi sa préoccupation de dresser pour les Églises du Désert une discipline. Il fut chargé de ce travail par le Synode du 26 mai 1739. Ses collègues examinèrent le 9 juin 1740 ce *corps de règlemens propre à l'usage des Églises de la province sous la croix*[1], mais A. Court ne

1. Voy. sur la *Discipline du Désert*, la thèse de M. Th. Guibal (Paris, imprimerie Moquet, 1891), dont j'ai parlé dans le *Bull.* de sept. 1894.

l'approuva pas, et les pasteurs du Désert ne parvinrent finalement pas à s'entendre pour établir et faire observer partout une règle absolument uniforme. Il est probable que si Claris avait vécu plus longtemps, il n'aurait rien épargné pour les y amener.

Relation abrégée de l'évasion de M. Claris arrivée la nuit du dimanche au lundi 5 octobre 1732 à une heure après minuit[1].

(Pasteur des Églises du Languedoc).

M. Claris ayant été arrêté la nuit du 23 au 24 août 1732, fut transféré dans la citadelle d'Alais et mis dans un cachot avec les fers aux pieds. Pendant qu'on lui faisait son procès, le nommé Paul Roche, chargé de l'entretien de la menuiserie du fort, pensait aux moyens qu'on pourrait employer pour le délivrer. Un jour qu'il était dans ledit fort avec un autre maître du métier et paraissait tout triste, celui-ci lui en demanda le sujet : *C'est le ministre prisonnier*, lui dit Roche. — *Si vous vous êtes intéressé pour lui*, répondit l'autre, *nous pourrions bien trouver un moyen pour le sortir. — Si vous pouviez procurer son évasion*, lui répondit Roche, *vous vous acquériez du pain pour le reste de vos jours, et vous vous feriez beaucoup d'amis.* Cependant l'entretien finit là; Roche revint à la charge, mais l'autre le renvoya sans lui rien promettre, ce qui obligea ledit Roche de chercher à le gagner par le moyen d'une fille dont il était fort amoureux à qui Roche communiqua son dessein et qui promit à son tour de s'y employer comme il le souhaitait. Elle eut bientôt gagné le galant qui offrit de son côté tout ce qui dépendait de lui pour l'exécution de ce dessein qu'il dit être très facile et dont il indiqua les moyens. Pour cet effet, il souhaita qu'on fit entrer un valet qu'il avait, dans le complot. Roche s'en chargea et l'ayant invité à boire bouteille, il lui en fit la proposition à laquelle le valet répondit qu'il donnerait non seulement ses soins pour la délivrance du prisonnier, mais encore sa vie même, mais que son maître se trompait dans le moyen qu'il avait indiqué qui était de descendre par le canal d'une certaine cheminée, et en effet, l'on s'assura dès le lendemain 20 septembre qu'il avait accusé juste.

1. Cette relation a été copiée par les soins de MM. A. Lods et Gaidan, dans les papiers Court n° 17, vol. P. — La même collection, n° 1, tome VIII, renferme une autre relation du même événement, ainsi qu'une *lettre pastorale* de B. Claris, prisonnier.

Cependant Roche ayant communiqué son dessein à quelques amis d'Anduze qui devaient voir le maître de métier ci-dessus afin de l'affermir dans ses bonnes dispositions, ils vinrent à Alais le dimanche 21 septembre et concertèrent avec ledit maître les moyens de l'exécution. Après quoi, il dit à Roche d'aller prendre son valet et de creuser la muraille où donnait le canal d'une cheminée, sous prétexte d'accommoder ledit canal parce que la cheminée fumait. Cette muraille creusée donnait dans le cachot où était enfermé le prisonnier et c'était par le trou qu'on aurait fait, qu'on devait le tirer en haut.

Le lundi 22, Roche et le valet ne manquèrent pas de se mettre en devoir de creuser la muraille de la cheminée. Ils avaient déjà dressé leurs échafauds pour cela, lorsque le sieur Chaulet, homme d'affaires de M. Dyverni, gouverneur de la citadelle, vint les interrompre en leur demandant ce qu'ils faisaient là; qu'outre qu'ils allaient gâter les meubles par la poussière, il voulait que le secrétaire de M. Dyverni qui devait arriver ce soir-là logeasse dans cette chambre, ce qui rompit pour le coup leur dessein.

Pendant ce temps-là, le maître de métier était allé à Saint-Hippolyte et de là à Ganges, comptant la chose sûre et l'ayant dit telle, à quelques personnes. Roche l'y suivit pour lui apprendre ce qui était arrivé et le solliciter à travailler lui-même à l'exécution du projet; l'ayant trouvé à Ganges il promit en présence de quelques amis qu'il s'y emploierait lui-même, pourvu que sa maîtresse voulût le suivre s'il fallait fuir, et l'épouser. On l'en assura et l'on travailla à disposer la fille à remplir les engagements qu'on avait pris pour elle avec lui; elle consent à tout et dit elle-même à son galant, que pourvu qu'il délivre le prisonnier, elle le suivrait partout, et que dès le moment même, s'il voulait, ils passeraient une promesse de mariage ; c'était le vendredi 26.

Le samedi 27, ledit maître ayant déclaré à Roche qu'avant de passer outre, il voulait s'assurer des promesses qu'on lui faisait en argent, celui-ci se mit en mouvement pour cela, et ayant parlé à diverses personnes, ce jour-là et le suivant, l'on passa des billets en faveur dudit maître pour la somme de 6,000 francs argent de Suisse. On lui promit outre cela de le faire recevoir maître à Genève et de lui donner un guide et un cheval pour le conduire, et 500 francs à son valet, et l'on remit ces billets à Roche qui les remit à d'autres.

Cela fait, le maître dit à Roche de lui faire venir deux hommes en qui on pût avoir une entière confiance; il lui en fournit un et l'autre ayant manqué, ledit maître prit cet homme et son valet et se

mirent d'abord à nettoyer les lieux de M. Dyverni pour mieux couvrir leur jeu; après quoi le mercredi 1er octobre, il demanda à M. Dyverni la permission de nettoyer les autres lieux du fort, suivant l'ordre, disait-il, qu'il en avait reçu de M. Durand de Saint-Hypolite, ingénieur, et de faire sortir pour cela du cachot attenant à celui de M. Claris quelques soldats prisonniers. M. Dyverni l'ayant permis, le susdit ouvrier fit échancrer et démolir un pan de muraille dans laquelle donnait le canal de la cheminée du salon de M. Dyverni, depuis la hauteur de la voûte de dessus le cachot jusques au fondement de ladite muraille, et pour cela il fallut encore percer la voûte du dessus du cachot qui était de 4 ou 5 pieds d'épaisseur et par cette échancrure et ouverture faite dans ladite muraille on pouvait communiquer aux latrines où se vidaient les immondices des lieux du cachot de M. Claris.

Lorsque cette ouverture fut faite, avant que d'aller plus loin, l'ouvrier demanda les sommes promises et sur le refus qu'on lui en fit, il menaça de rebâtir son ouvrage, si on ne lui en comptait pas au moins la moitié avec promesse de donner l'autre moitié à son épouse future après l'évasion. Dans cet embarras, Roche eut son recours à la fille, qui après quelques réflexions, promit de parler à son amant; elle le fit dès le soir même, en présence de Roche, et cela d'une manière si ferme et si résolue qu'elle le détermina pour lors à achever ce qu'il avait commencé. En sorte que dès le lendemain, vendredi 3 octobre, il alla trouver Roche à la pointe du jour et, après avoir déjeûné, lui dit de prendre une hache et une scie et de le suivre. Ils allèrent ensemble au Fort vers l'ouverture qu'ils avaient faite dans la muraille où l'ouvrier se mit en devoir d'élever une brique sur l'autre pour fermer ladite ouverture de manière qu'il restât assez de vide entre la muraille et les briques pour qu'une personne y pût passer. Lorsque cela fût fini, Roche donna à dîner à son ouvrier qui lui fit promettre de nouveau de ne point délivrer le prisonnier qu'il n'eût reçu les sommes promises.

Il faut remarquer ici qu'ayant fermé avec un sac de paille le canal de la cheminée afin qu'il ne tombât aucun décombre dans le salon de M. Dyverni, on ouvrit ledit canal de cheminée qui se trouvait avoir autrefois servi de canal des lieux et qui donnait précisément à l'ouverture ou échancrure faite à la muraille susdite en sorte que, par le moyen de cette échancrure et du trou qu'on avait fait au canal de la cheminée, l'on pouvait aller des cabinets jusques sur le toit du fort. — Le valet dit que la chose ne se pouvait pas, à cause des soldats manœuvres qui travaillaient au fort ce jour-là.

Il faut encore remarquer que le mercredi 1er octobre, entre 3 et 4 heures du soir, l'homme que Roche avait donné à l'ouvrier pour percer la muraille, étant descendu par la brèche de la voûte dans les latrines[1], fut entendu par M. Claris qui, lui ayant demandé qui était là-bas, l'homme lui répondit c'est moi, un tel, et nous travaillons à vous sortir de prison. Cette nouvelle aussi surprenante qu'agréable pour M. Claris, lui fit craindre que l'entreprise ne fût découverte avant l'exécution, c'est pourquoi il recommanda à cet homme d'user de beaucoup de prudence, de peur qu'étant découverts, ceux qui travaillaient à le délivrer ne fussent sévèrement châtiés et que son sort n'en devînt plus déplorable.

Le jeudi, sur les huit heures du matin, le même homme redescendit dans les latrines et M. Claris l'ayant entendu, lui donna une lettre adressée aux fidèles pour se recommander à leurs prières avec une paire de psaumes : Celui-ci lui ayant demandé s'il ne pourroit rompre ses fers, M. Claris lui dit qu'oui, pourvu qu'on lui donnât de bonnes tenailles, et il s'attendait que ce soir-là seroit celui de sa délivrance. Mais l'argent promis n'ayant pas été compté à l'ouvrier, il n'avait pas voulu fermer la brèche faite à la muraille et ne le fit que le vendredy matin, comme il a été déjà remarqué.

Ledit jour, vendredy, après que l'échancrure fut fermée, Roche alla trouver le valet de l'ouvrier pour lui dire qu'il était temps d'agir, mais outre que celui-ci lui demanda si l'argent était prêt, — à quoi Roche répondit qu'il avait mille francs, quoiqu'il n'eût pas le sou — outre cela, dis-je, le samedi 4, Roche alla encore trouver le valet et l'homme qui avait travaillé avec lui pour les solliciter à ne plus différer la délivrance du prisonnier puisque tout était prêt, et il les engagea à y travailler dès la nuit même du samedi au dimanche.

Pour cet effet, ils montèrent l'un et l'autre au fort, où Roche étant arrivé après eux, ils lui demandèrent les mille francs promis le jour précédent, sans quoi ils ne pouvaient rien faire. Roche sans se déconcerter, dit qu'il les allait chercher, et effectivement, il fut chez diverses personnes qui savaient son dessein, pour en avoir, mais, les uns sous un prétexte, les autres sous un autre, s'excusèrent de lui en donner ou d'être cautions, jusque-là qu'il reçut, à cette occa-

1. Le procès-verbal dressé après l'évasion explique « que depuis l'ouverture des lieux jusques aux rez de chaussée où tombent les ordures (c'est-à-dire jusqu'à la fosse), il n'y a que sept pieds et demy de profondeur et qu'il n'y a aucune yssue pour les faire couler, de sorte que pour les nettoyer, on est obligé de faire une ouverture dans une petite chambre à côté dud. cachot pour y descendre avec une échelle »...

sion, plusieurs rebuffades de ses plus proches et pendant ce temps-là l'homme et le valet se retirèrent sans plus attendre.

Enfin, un jeune homme de ses amis et attaché à M. Claris, ayant appris par hasard l'embarras où il se trouvait faute d'argent, vint lui offrir ses services et lui dit: *Quoi donc, le moyen de délivrer M. Claris se présente, et tu ne m'en donnes pas avis; allons mettons la main à l'œuvre sans plus différer.* Sur cela, ils allèrent dans le moment ensemble dans le fort pour sonder s'il n'y avait pas moyen de se cacher sans qu'on s'en aperçût, mais dès qu'ils y furent, ils jugèrent qu'il était déjà tard et presque nuit, la sentinelle qui venait de les voir entrer ne manquerait pas de dire lorsqu'on fermerait les portes qu'il y avait deux étrangers dedans, que sur cela on les appellerait et que s'ils ne répondaient pas, on se mettrait en devoir de les chercher, et que si on les trouvait cachés, ils se rendraient suspects de quelque mauvaise action; ainsi ils prirent le parti de repartir du fort et de renvoyer leur entreprise au lendemain.

D'autre côté, ils craignaient qu'on ne hâtât l'exécution de M. Claris, parce que M. Daudé, le subdélégué, était arrivé le soir même à Alais pour ouïr pour la dernière fois leur prisonnier et par cette raison, ils jugèrent à propos de ne perdre pas un moment de temps; il fut pourtant convenu, pour mieux cacher leur jeu, que le jeune homme irait coucher à Anduze, afin de se faire voir, et qu'il se rendrait le lendemain à une heure après-midi à Alais.

Il fut ponctuel au rendez-vous et Roche et lui, ayant consulté de nouveau sur les moyens d'exécuter leur entreprise, ils trouvèrent bon d'enivrer s'il était possible, trois soldats prisonniers dans un cachot joignant celui de M. Claris afin qu'ils n'entendissent pas le bruit qu'on ferait en passant M. Claris par le trou de la muraille qui répondait à leurs cachots. Ils se servirent pour cela d'un soldat qui obtint aisément de la geôlière la permission d'aller porter à boire à ces soldats prisonniers. Ce soldat prit environ cinq pots, mesure de Lausanne, qu'il mit dans une cruche et y jetta des râclures d'ongle et de la poussière d'un poids de tabac d'Espagne qu'il crut propre à les mieux enyvrer, et porta cette liqueur aux prisonniers qui en éprouvèrent bientôt l'effet.

Avant ce manège, Roche et le jeune homme parcourent le fort en gens qui se promènent et pour mieux dépayser ceux qui pouvaient avoir l'œil sur eux, le premier fait de temps en temps remarquer à l'autre certains ouvrages de menuiserie de sa façon. Peu à peu ils arrivent dans un petit donjon proche le toit où Roche enferma son camarade et se saisit de la clef; c'était environ les 5 heures du soir,

et ce fut alors qu'il fit donner au soldat le vin qu'il devait porter aux trois prisonniers.

Cela fait, il retourna rejoindre son camarade; ils montent tous deux sur la terrasse du fort et s'enferment dans la guérite qui est sur la terrasse où ils demeurent jusque sur les 8 heures du soir qui est l'heure où l'on battait la caisse et celle qu'ils avaient choisie pour aller attacher deux cordes à la cheminée par où ils devaient sortir M. Claris. Ils avaient choisi précisément cette heure, afin que le bruit des tambours voilât celui qu'ils pourraient faire eux-mêmes en marchant sur le toit et qu'ils ne puissent pas être entendus par ceux de l'appartement d'un M. Porrot, magasinier du fort, qui loge précisément sous le toit.

Arrivés à la cheminée ils levèrent trois rangs de tuiles et mirent encore leurs habits sur les lattes pour y marcher dessus. Ils attachent ensuite leurs cordes à une barre de bois qu'ils avaient mise en avant de la cheminée. Cela fait, ils conclurent que le jeune homme descendrait par ladite cheminée aux latrines, pour avertir M. Claris de se jeter dedans par le canal des lieux de son cachot et qu'en cas d'alarme ledit jeune homme demeurerait dans les latrines, et que Roche tirerait promptement les cordes et tâcherait de sauter les remparts et que le lendemain il verrait s'il y aurait moyen de le tirer des latrines.

Cette résolution prise, le jeune homme s'attache à la corde, muni d'une chandelle, de l'amadou, d'une pierre à feu et d'autres outils, et descend dans les latrines. Dès qu'il y fut arrivé, il tire du feu et allume sa chandelle, il marche sur deux planches qu'on avait mises sur les immondices et s'approche du canal des lieux du cachot de M. Claris et avec un bâton il heurte à une petite planche, qui couvrait le trou des lieux. A ce bruit M. Claris s'approche et demande de quoi il s'agit; on le lui dit et on lui donne en même temps deux ciseaux de mains et une pince pour enlever une grosse pierre d'un demi pied d'épaisseur et d'environ deux pieds et demi de face qui servait de siège aux lieux : on lui donne aussi une lime douce avec des tenailles pour rompre s'il était possible les fers qu'il avait aux pieds, à quoi M. Claris travailla inutilement depuis 9 heures du soir jusqu'à minuit. Il n'en fut pas de même de la pierre qu'il leva et fit tomber sur de la paille qu'il avait approchée des lieux afin que les sentinelles qui étaient à la porte du cachot et sous la fenêtre n'entendissent aucun bruit[1].

1. Le procès verbal que j'ai déjà cité, remarque que « led. Claris a pu renverser cette pierre plus facilement qu'un autre, à cause qu'il avait fait

Sur le minuit, après avoir tenté inutilement jusque-là de rompre ses fers, ils les fit monter aussi haut qu'il put sur ses jambes et sur ses cuisses, il les attacha avec son mouchoir à la ceinture de ses culottes afin d'avoir les pieds plus libres pour passer par le trou des lieux. Ensuite il se déshabilla et ayant jeté son habit, ses souliers, son chapeau, sa perruque au jeune homme qui était sur le trou, il s'y jette lui-même les pieds les premiers, et allongeant ses bras au-dessus de sa tête, il ajuste avec grande peine son corps à la circonférence du trou qui se trouvait trop petit pour sa grosseur[1] et quoique le jeune homme le tirât par les pieds, ce ne fut qu'après bien des efforts et des contorsions qu'il tombe enfin dans les latrines où ils commencent par faire sauter ses fers, après quoi le jeune homme l'attache à une des cordes qui pendait de la cheminée et M. Claris se maintient par les mains, de l'autre il monte par le canal à l'aide de Roche qui tirait de son côté la corde où M. Claris était attaché, de dessus la cheminée.

Le canal avait environ 12 canes de longueur[2]; dès qu'il fut monté à demi chemin, le jeune homme, sans attendre davantage, jette là sa chandelle et ses outils et prenant seulement le justaucorps de M. Claris avec les dents, il se met à le suivre comme un ramoneur de cheminée et, à l'aide de la corde qu'on lui jette, il achève aussi bien que M. Claris de monter jusqu'au toit. Aussi tôt qu'ils y furent arrivés Roche les conduit aux degrés du Fort, en marchant à pieds dechaux. Ils passent à la porte de M. Dyverni et arrivent au bas du degré où ils trouvent un chien qui, commençant à grogner, Roche l'appaisa en lui disant tout bas : *Tais toi*, *Brillant*.

A la première rampe de l'escalier il y a une fenêtre qui donne sur les remises du fort. Roche l'ouvre, ils se jettent par là sur la remise et de là sur la place du Fort : Heureusement encor on avoit déchargé quelques chars de regain vers ces remises qui ne servirent pas peu à cacher leur marche. Arrivés sur la place, ils s'approchent du rempart et vont à l'embrasure d'un canon où ils attachent une

la profession de maçon, ce que l'un desdits experts, appelé Lamarche a certifié, l'ayant vu travailler autrefois chez son père à Lezan, d'où il est natif ».

1. Il avait un pied de diamètre (*ibid.*).

2. D'après le même procès-verbal, le soupirail de la fosse par lequel Claris et son aide gagnèrent le toit, avait « huit toises un pied d'élévation jusques au couvert, un pied de largeur au commencement sur trois pieds de longueur, et après l'élévation de quatre toises, il y a environ deux pieds de largeur sur plus de quatre pieds de longueur ».

corde double par le moyen d'un bâton qui traversait l'embrasure, et descendent par la corde dans le fossé où là ils traversent la ville et sortent par un endroit isolé et, dehors la ville, là voient un jeune homme à qui Roche avoit fait promettre qu'à quelle heure qu'il vînt fraper à la porte, il lui ouvriroit.

L'on frape, la porte s'ouvre, Roche met M. Claris sur les épaules et lui passe le Gardon. Ils rencontrent sur leur chemin un de leurs amis qui donne à M. Claris son chapeau et ses souliers, et vont ensuite chez un autre ami qui leur donne son cheval et un garçon pour le ramener, Roche accompagnant toujours M. Claris, jusque dans les bois d'Espin où ils séjournèrent trois jours.

Pendant ces entrefaites Dame Danis geôlière passant devant la lucarne du cachot sur les 7 heures du matin, souhaite le bon jour à M. Claris et lui demande comment il avoit passé la nuit, à quoi n'entendant point de réponse, elle s'effraye et ne doute pas que M. Claris ne soit mort. Elle court aux clefs et va au cachot avec le sergent de garde et quelques soldats qui y étant entrés n'y trouvent personne; mais on voit la pierre des lieux roulée et l'on ne doute pas que le prisonnier ne se soit échapé par là. Sur le champ, toutes les sentinelles de la nuit sont arrêtées avec la garde et étroitement serrés dans le cachot. M. Dyverni veut faire décimer la garde et en faire pendre quelques-uns ; on soupçonne diverses personnes qui sont arrêtées et ensuite relâchées. M. Durand et Triaire, ingénieurs sont appelés pour vérifier si M. Claris avoit pu passer par le trou et si ce canal étoit vieux ou fabriqué nouvellement. Peu satisfait de leur réponse, l'on mande M. Brun grand ingénieur de M. De La Blazière de Montpelier, pour faire la même vérification.

Enfin les soupçons tombent sur Roche : on le cherche, on le proclame sans qu'il paroisse. Sa fuite augmentant les soupçons, on procède contre lui, sa femme est mandée plusieurs fois et renvoyée : on promet mille francs à quiconque le livrera et faute de cela celui chez qui il sera trouvé sera pendu. On confisque tous ses meubles et outils, qui furent vendus à l'encan devant sa boutique. Depuis lors il a toujours suivi M. Claris dans le Désert jusques à ce que Dieu lui a fait la grâce d'en sortir pour se retirer dans ce pays où il espère de vivre en sûreté.

N. B. — Suivant le plan donné par led. Roche, du dedans de la citadelle, il y a de la guérite où l'on s'étoit caché jusques à la cheminée plus de 300 pas qu'on fit en marchant sur le canal de plomb,

et de la cheminée au grand degré par où ils descendirent, il y a environ 150 pas; de la remise pour aller au rempart 10 ou 12 pas. Le rempart par où l'on descendit est du côté de l'Hôpital; ils descendirent sur le glacis qui est fort vaste et au bout duquel il y a une muraille de la hauteur de 4 pans en certains endroits.

On peut inférer, des dernières lignes de cette relation qu'elle a été écrite ou dictée par Roche, lorsqu'il eut réussi à se mettre à l'abri des poursuites, en Suisse. Elle est confirmée point par point par deux pièces officielles qui se trouvent dans les papiers Rabaut (II) à la suite de l'interrogatoire de Claris. La première est intitulée *Verbail dressé par M. Daudé subdélégué, sur l'évasion du nommé Claris, ministre de la R. P. R., du château d'Alais, contenant le raport de la vérification qui en a été faite* (9 p. in-f°). La seconde, beaucoup plus longue, est une *Information faite à la requête du procureur du roy sur l'évasion de Barthélemy Claris, ministre de la Religion prétendue réformée, du château d'Alais*. C'est un cahier de 33 pages in-f°. Ajoutons aussi, d'après feu Ch. Dardier, que la famille de Barthélemy Claris est encore représentée dans le Midi par un arrière-petit-neveu du prédicant, Edmond Claris, conseiller général du Gard et par une autre branche, à Aulas. N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *janvier* 1895.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, I. Gaufrès, Armand Lods, Frank Puaux, A. Réville, Ch. Waddington et N. Weiss. — M. A. Franklin se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire communique le sommaire du **Bulletin** de janvier, et quelques demandes de renseignements, dont celle de M. E.-T. Hamy, membre de l'Institut, sur *Nicolas Lefèvre* et un suisse nommé *Glaser* qui firent au *Jardin du roi* des cours de chimie très remarquables. M. Ch. Frossard a envoyé une série de documents sur la *Réforme en Béarn*, au temps de Jeanne d'Albret.

M. de Schickler aussi a reçu des demandes de renseignements de l'archiviste de Magdebourg; il a, d'autre part, fait copier un dossier de pièces relatives à La Rochelle dans les archives de M. le duc de La Trémoille qui lui ont été gracieusement ouvertes dans ce but. — M. G. Gaufrès a visité les archives de l'hôpital de Pont-de-Veyle qui ne renferment plus rien d'inédit sur notre histoire, et il exprime l'espoir que les *archives Sérusclat*, complément nécessaire de celles de Paul Rabaut, seront un jour placées dans notre salle des manuscrits à côté de ces dernières. — M. A. Réville signale dans la *Revue bleue*, un article de M. Faguet sur la première partie de l'ouvrage que M. Crouslé consacre à *Fénelon et Bossuet*. Cet article montre que le livre de notre collègue M. Douen a porté ses fruits. Il sera signalé dans le *Bulletin*.

Bibliothèque. — Elle a reçu de M. Bonet-Maury, l'importante collection de *Statuts des Universités françaises* de Marcel Fournier, et le *Cartulaire* de celle de Paris par Denifle et Chatelain; — de Mlle Herpin plusieurs des volumes si intéressants publiés par Lucien Perey; — de Monsieur le président un lot de vieux livres au nombre desquels il convient de citer la *Bible latine* de Robert Estienne, de 1532, avec la feuille contenant le *Sommaire*, et ses *Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste et Cantique* de 1528; — une traduction allemande des *Plaintes* de Claude; — Amyraut, *Specimen animadversionum in exercitationes de gratia universali*, 1648, avec autographe; — J. Cappel, *Observationes in Novum Testamentum*, 1657, etc.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Fénelon et Bossuet, par MM. L. Crouslé, E. Faguet et Brunetière.
Mme de Maintenon, d'après MM. C. Sée, M. Vernes, Taphanel, etc.

Notre collègue, M. O. Douen m'a communiqué le premier volume de l'ouvrage considérable que M. le professeur L. Crouslé consacre à Fénelon et Bossuet. Les dimensions inusitées de ces « *Etudes* » (xix-573 pages pour ce premier volume[1]) sont à elles seules un symptôme du mouvement académique qui essaye de nous replacer sous l'autorité « morale et littéraire » de ces deux évêques. Si toutefois l'idéal moral d'un homme consiste dans l'intégrité de conscience

1. Paris, Champion, 1894.

qui ne se prête ni aux calculs de l'ambition, ni aux capitulations intéressées, et qui enracine véritablement l'admiration provoquée par le génie, il faut reconnaître que Fénelon sort légèrement endommagé de l'enquête minutieuse à laquelle M. Crouslé vient de le soumettre. Il va de soi que ce dernier appelle le livre de M. Douen sur l'*Intolérance de Fénelon* « un acte d'accusation des plus violents, un réquisitoire enflammé. » Mais qu'importe, puisqu'il écrit, entre autres, ces lignes suffisamment décisives :

« On voudrait qu'il fût aisé de répondre par un seul mot à ces accusations, et qu'il semblât suffisant de dire : « Le caractère de « Fénelon les réfute par lui-même. » Malheureusement sa justification n'est pas si simple. Nous observerons chez lui, en d'autres affaires, une inquiétante habileté pour s'exempter de l'odieux de certaines mesures, tout en les provoquant. Un homme simple et droit agit d'une autre façon : il se charge loyalement de la responsabilité qu'il lui appartient d'encourir par ses fonctions. Fénelon était-il cet homme ferme et courageux? Je n'oserais l'affirmer... »

Ce jugement est complété d'une manière fort intéressante, par M. E. Faguet, dans la *Revue bleue* du 5 janvier :

...« Il me semble, et ici je ne rapporte pas les idées de M. Crouslé et je dois être seul responsable des divagations qui vont suivre, il me semble qu'il y aurait lieu de faire attention aux besognes auxquelles le jeune Fénelon a été employé pendant sa jeunesse. Il a été mêlé à des choses absolument abominables. Ce n'est pas en Orient qu'il fut envoyé comme missionnaire, ce fut en Bas-Poitou, en Aunis et en Saintonge. Il fut jusqu'au cou dans l'œuvre infâme de la révocation de l'édit de Nantes. Un missionnaire à l'intérieur, dans ces circonstances, était un prêtre charmant, un orateur onctueux, précédé et suivi de dragons. Il s'avançait avec des paroles de paix et un appareil de guerre. Il portait avec lui le charbon d'Isaïe et la mèche des mousquetons. Il était l'ange de la paix promenant avec lui l'ange de l'extermination. Fénelon vit autour de lui et sous son couvert, des choses qui font pleurer quand on les lit dans les relations mêmes qu'il en fait.

« Cela dura quelques années. Et après ce ne fut pas fini. On le mit directeur du couvent des *jeunes converties*, pour le rafraîchir. Ces jeunes converties, le mot est exquis, étaient des jeunes filles *que l'on voulait convertir*. La litote est aimable. La litote est l'hypocrisie de la rhétorique. C'étaient, à franc parler, des enfants que l'on arrachait à leurs familles, et que l'on séquestrait pour les forcer à changer de religion. Les moyens étaient, comme tout à l'heure,

de deux sortes : persuasion et terreur, douces paroles et châtiments rudes. Et c'étaient des petites filles! c'étaient des enfants qui avaient de grands yeux rieurs et une joie de cheveux blonds autour des oreilles! On est furieux quand on songe à tous les crimes que ce forfait de la révocation de l'édit de Nantes a contenus et enfantés.

« C'est à ces œuvres pourtant que Fénelon a été mêlé pendant de longues années. Il a eu pendant toute sa jeunesse, autour de la robe et du surplis qu'il portait en toute élégance, une odeur de soldatesque et de geôliers, un fracas de ferraille et de chaînes. — En fut-il profondément choqué sur le moment? Non pas, peut-être. L'ambition était là, qui est quelque chose, et la conviction, qui est beaucoup. Il était trop de son temps pour que le *compelle intrare* lui parût aussi odieux qu'il nous le paraît. Cependant il était tendre. Il avait un fonds de douceur naturelle qui se confondait avec son éternel désir de plaire et son éternelle passion d'être aimé.

« Signe à noter : on l'a trouvé trop coulant dans ses missions de l'ouest. On l'accusait de « se rendre trop facile avec les nouveaux « convertis sur l'invocation des saints et des images et de dire que « le culte des images était inutile ». Il reconnaissait lui-même qu'il n'était pas aussi rigoriste que de Versailles ou de Paris, on lui commandait de l'être. « Il est vrai que nous n'avons pas cru devoir « dire l'*Ave Maria* (c'était assez grave) dans nos premiers sermons... « Je viens, Monsieur, de vous exposer les petits ménagements que « nous avons cru utile de garder d'abord avec des esprits irrités « qui ne voulaient rien écouter et qui ajoutaient à l'horreur de « notre religion un regret furieux de l'avoir, disaient-ils, professée « par un faux serment. *Nous pensons même que l'autorité* (lisez les « dragons, ou autre arme, n'importe) *ayant commencé l'ouvrage, il « ne nous restait en partage que la douceur et la condescendance* « pour les gagner peu à peu... »

« Il écrivait encore : « Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'on « gâtera tout en ce pays si l'on y croit l'ouvrage bien avancé. Il est « certain qu'il n'y a encore presque rien de fait dans les cœurs. Il « ne faut faire cet ouvrage ni superficiellement, ni à la hâte. *La « persuasion ne se fait pas par commandement.* D'ailleurs, si on « presse ces gens, qui ne croient rien de ce qu'il faut croire, afin « qu'ils reçoivent les sacrements, on causera des sacrilèges innombrables. Les uns, par désespoir, seront sans religion ; les autres « auront la rage dans le cœur, et voulant déraciner le mal avec précipitation, on ne fera que l'envenimer. »

« On voit très bien que dans toutes ces affaires il est un ouvrier

zélé, mais un peu écœuré, cependant, sinon de ce qu'il fait, du moins de ce qu'on fait autour de lui et de ce qu'on voudrait lui faire faire. Dieu me garde de le présenter comme un libre penseur, ni même comme un tolérant, ni même comme un tiède; mais ce n'est pas un fanatique. Et il a été mêlé à une œuvre de fanatisme pendant bien longtemps... »

Cette citation étendue n'est-elle pas bien instructive? Pendant de longues années — on ne peut en disconvenir — ce prêtre onctueux, délicat, raffiné a été mêlé à des besognes répugnantes, grossièrement, brutalement cruelles. Mais... c'était si peu sa faute et son inclination! Ah! si une seule et unique fois, il avait laissé échapper une de ces protestations viriles, ressource et revanche des âmes droites placées dans des situations fausses! Comme cela simplifierait le plaidoyer auquel on voudrait nous associer!

M. Crouslé conclut (p. 149) : « On ne peut dire absolument de son naturel, ni qu'il est sincère, ni qu'il est double : il est l'un et l'autre. » — Mais par contre, il croit encore à la sincérité et à la douceur de Bossuet (Voy. p. 89 et 100). On trouve parmi les notes (très mal commodément placées) de son livre, celle-ci : « Que doit-on penser de ce témoignage que Bossuet se rend à lui-même dans sa *Lettre pastorale* aux nouveaux catholiques de son diocèse... « Loin d'avoir « souffert des tourmens, vous n'en avez pas seulement entendu « parler.... » Comment supposera-t-on que Bossuet aurait pu parler ainsi à des gens qui se seraient trouvés trop fondés à lui répondre par un démenti? On fera bien de lire la suite de ce beau passage. »

Hélas! on a lu et relu ce « *beau passage* », du vivant de Bossuet et depuis lors, et ceux-là mêmes auxquels il s'adressait, ont relevé comme il le méritait, l'audacieux mensonge qui en soutient toute la beauté![1] Mais.... Bossuet n'est-il pas par excellence le génie littéraire de la France? Et M. Brunetière ne vient-il pas précisément de rééditer pontificalement son jugement hautain sur ces protestants qui ont l'outrecuidance de ne pas se prosterner devant ce fastueux apologiste du despotisme : « Le protestantisme n'est que l'absence de gouvernement. C'est ce que prouve son histoire, qui n'est, à proprement parler, que celle de ses divisions »[2]. C'est évidemment

1. Voy. ces réponses citées dans le *Bulletin*, entre autres, 1892, 108 et 154 ss.

2. Voy. *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1895, p. 113. Cet article renferme d'ailleurs, sur la papauté et la « continuité du dogme immuable » de l'Église catholique, des assertions vraiment surprenantes. Ainsi, M. Brunetière se pâme parce que dans son encyclique du 3 mai 1892 le

pour cette raison que la stabilité gouvernementale, le respect des lois en même temps que de la liberté de chacun se remarquent beaucoup plus dans les pays protestants que dans les pays très catholiques.

Mais, à quoi bon insister? Quand M. Crouslé aura étudié ceux qui discutent Bossuet avec autant de soin qu'il consacre à Fénelon, il admettra avec le même regret qui perce à travers ses réserves sur l'évêque de Cambrai, — que l'infaillibilité et la véracité de l'aigle de Meaux sont... de bien belles figures de rhétorique! — Tous les pontifes et tous les académiciens n'empêcheront pas la vérité d'avoir son jour; sachons donc attendre patiemment et nous rappeler qu'il n'y a pas de routine plus difficile à réformer que la routine littéraire. Voyez plutôt ce qui se passe avec cette troisième étoile au firmament du xviie siècle, Madame de Maintenon.

On connaît les beaux livres qui ont été publiés pour démontrer que tout ce qu'on lui reprochait ne reposait que sur les calomnies de Saint-Simon et de la princesse palatine et sur les audacieuses inventions de ce faussaire de La Beaumelle. La cause paraissait entendue et l'on se croyait dûment autorisé à présenter la fondatrice de Saint-Cyr comme une autorité littéraire et pédagogique. *L'Éducation des femmes par les femmes*, de M. Gréard, ainsi que les *Extraits sur l'éducation*, de Mme de Maintenon, qu'il a fait précéder d'une iutroduction justificative, approuvés, entre autres, par MM. F. Hémon et Boudhors (*Revue pédagogique*, juin 1894 et l'*Enseignement secondaire*, mai 1894), ont donc placé la célèbre marquise en tête des classiques de nos lycées de jeunes filles. — Mais cela n'a pu se faire sans une vigoureuse protestation de M. C. Sée (l'*Université et Mme de M.*, Versailles, Cerf) élevée au nom du caractère au moins contestable de Mme de Maintenon et de l'esprit étroitement monastique de la règle de Saint-Cyr. — M. G. Monod

pape a écrit: « Lors donc que dans une société il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre... l'on doit... l'accepter tel qu'il est. » — Est-ce bien cette doctrine de saint Paul que l'Église catholique et la papauté ont enseignée et pratiquée au Moyen-Age et jusqu'en l'an de grâce 1892 exclusivement? — Autre exemple de l'immutabilité du dogme catholique cité par M. Brunetière, d'après l'encyclique du 29 juin 1881 : ... « Un système de pénalités quelle qu'en soit la force, ne suffira jamais à sauver les nations... La crainte, comme l'enseigne excellemment saint Thomas, est un fondement infirme... D'ailleurs, la terreur jette ordinairement les hommes dans le désespoir... » Est-ce là le langage que l'Église catholique a tenu et le principe de conduite qu'elle a appliqué au xvie, au xviie et au xviiie siècle? Décidément, l'histoire a du bon.

(*Revue hist.* de mai-juin 1894) reconnaît qu'elle a été « une femme préoccupée à l'excès de sa fortune et de celle de sa famille et qu'il n'y a rien en elle de vraiment grand et généreux. » Mais « cela ne l'empêche pas d'avoir été un pédagogue et un psychologue d'un sens très solide et d'avoir laissé, dans ce qu'elle a écrit, des pages admirables, des préceptes excellents qui méritent d'être connus des aspirantes au professorat. » Enfin, « on se trompe quand on lui attribue une influence politique considérable. » — Aussitôt, M. Maurice Vernes prend sa bonne plume et écrit vingt pages pour montrer que la prétention de faire admirer et imiter cette femme célèbre *au point de vue littéraire et pédagogique seulement*, équivaut au fond, à la donner *comme modèle et comme guide* à nos jeunes filles. Et il résume son antipathie en ces lignes :

« Le petit concours — oh ! bien mince — que l'étude de Mme de Maintenon peut apporter à la formation de l'esprit disparaît devant l'inconvénient, autrement sérieux, de donner comme modèle au personnel de l'enseignement secondaire des jeunes filles, une femme qui, d'un bout à l'autre de sa vie, a été en contact avec les choses les plus douteuses et les plus malpropres, quand elle n'a pas chargé sa conscience des plus abominables forfaits médités de longue main, exécutés de sang froid, avoués et défendus avec un mélange de rouerie et de cynisme qui fait horreur[1]. »

Enfin, voici un article de M. Taphanel qui apporte au débat des arguments inattendus. Il s'occupe de la « légende de la Beaumelle » qui a, comme chacun sait, créé celle de Mme de Maintenon. M. T. a eu à sa disposition tous les papiers du célèbre « malfaiteur littéraire », soigneusement conservés près de Valleraugue, par ses petits-neveux. Cette collection renferme, entre autres, la correspondance de Mme de Louvigny, religieuse de la maison de Saint-Louis à Saint-Cyr, entièrement relative à la préparation des *Mémoires de Mme de M.* et à la publication de ses lettres.

« Certes, dit M. T., La Beaumelle a mal compris ses devoirs d'éditeur ; il a été systématiquement inexact, il a manqué de goût ; il a outré les licences que prenaient de son temps et qu'avaient prises avant lui les éditeurs de correspondances et de mémoires... Mais s'il a eu le tort impardonnable de tronquer, d'arranger, de remanier les textes, il ne les fabriquait pas de toutes pièces (Port Royal avec Pascal, etc.). Beaucoup de faits, beaucoup de traits, des lettres entières attribuées par lui à Mme de Maintenon et que

1. *Littérature ou pédagogie. A propos de Mme de Maintenon*, par Maurice Vernes. Versailles, Cerf, 1894, 23 p. in-8.

les nouveaux éditeurs n'ont pas voulu admettre parce qu'ils ne pouvaient en vérifier l'authenticité, sont très authentiques cependant. La Beaumelle les tenait pour la plupart de Saint-Cyr. Le personnage de Mme de Maintenon en devient peut-être un peu moins imposant[1]... »

Ainsi, à propos de l'affirmation qu'on a beaucoup exagéré la participation de Mme de Maintenon aux affaires politiques, basée sur cette exclamation du Régent : « Oh ! pour celle-là, elle ne s'est jamais « mêlée d'affaires » ; M. T. cite cette lettre de Mme de Louvigny à la Beaumelle (22 à 27 février 1755).

« *Il est vray, et je vous le confesse, que j'ay supprimé un petit mot dans ses entretiens avec Mme de Glapion*, qui me paroissoit contradictoire à cette opinion du Régent : c'est quand elle dépeint les soirées du roy travaillant avec ses ministres, et elle à son ouvrage. Elle dit : « Quand on veut de moy, on m'appelle ». Et il faut mettre : « Quand il travaille avec ses ministres et *qu'on ne m'appelle pas, ce* « *qui est très rare* »... Je ne sçai comment allier ce trait, qui marque en effet la part que Mme de Maintenon avoit dans les délibérations avec ce qu'elle a dit mille fois, qu'on s'abusoit quand on s'imaginoit que tout passoit par elle[2] ».

Parions qu'ici encore l'histoire, cette histoire dont M. Brunetière médit si volontiers et pour cause, nous fera peu à peu connaître la vérité malgré tous les efforts qu'on a tentés, malgré les précautions que Mme de Maintenon a prises elle-même, pour qu'elle ne fût jamais connue.

N. W.

CORRESPONDANCE

A propos de l'Anti-Coton dont M. Ch. Garrisson nous entretenait naguère (*Bull.* 1894, 621 ss.), voici une note qui montre que derrière la guerre de plume s'agitaient des haines que les jésuites traduisaient volontiers en actes de violence. Je l'emprunte au *Mémoire de Villarnoul et Mirande* cité plus haut.

« Un libraire de la religion, allant à Charenton, laisse tomber dans « la rue Saint-Antoine, quelques feuillets de l'*Anticoton*. Il est

1. *Revue historique*, janvier-février, 1895, p. 24.
2. *Ibid.*, p. 49. Voir aussi p. 50 et 51 le curieux passage sur l'*acte* du mariage de Mme de Maintenon avec Louis XIV, etc.

« saisi et emprisonné pour cela ; son procès luy est faict et parfaict
« par le lieutenant criminel de Paris, avec telle rigueur que Ravaillac ne fut pas traicté si rudement pendant la prison, et finalement led. lieutenant criminel, par sa sentence le condamna à faire
« amende honorable, la hart au col, en chemise, un cierge ardent
« au poing et le bannit du royaume à perpétuité. De quoi y ayant
« eu appel en la Chambre de l'édit, nous primes l'affirmative pour
« led. libraire, voyons tous ses juges et remontrons qu'il ne debvroit
« pas être permis aux jésuites de tout faire et d'écrire ce que bon
« leur sembloit contre l'État et contre nous, sans qu'il fût permis de
« leur répondre. Et fîmes en sorte, par nos solicitations, que par
« arrest donné au rapport de monsieur Maynard, le 23 novembre
« 1610, il est dit qu'après quelques légères remontrances faites aud.
« libraire, sur ce qu'il avoit semé mal à propos des feuilles de l'*Anticoton*, que les prisons lui seroient ouvertes sans aucune condamnation d'amende honorable ni pécuniaire. »

Ainsi, grâce à l'énergie de nos députés généraux sous Henri IV, le malheureux libraire huguenot dont ils ont négligé de nous donner le nom, en a été quitte pour les mauvais traitements de sa détention préventive et pour la peur. Mais n'est-il pas instructif, dans cet épisode, de saisir sur le vif, l'audace et la violence de la faction jésuitique? Il était évident pour les moins clairvoyants, que dès que ces bons pères auraient reconquis la faveur que Ravaillac leur fit perdre momentanément, les jours du protestantisme français seraient comptés. — Il ne faut pas s'étonner qu'on le nie aujourd'hui. Parmi les contemporains de Richelieu et de Mazarin beaucoup n'y crurent que quand il fut trop tard pour s'en défendre.

N. W.

NÉCROLOGIE

Esnest Chavannes, 1821-1895.

M. Chavannes, qui nous a été repris après une courte maladie, le 6 janvier, à l'âge de soixante-quatorze ans, était fils d'un pasteur qui eut à subir la persécution en 1822 pour son adhésion au réveil religieux dans le canton de Vaud et qui participa en 1845, à la démission de la grande majorité du clergé de ce pays, occasionnée par des événements bien connus. Le fils aussi, entré dans le ministère évangélique depuis un an seulement, vit sa carrière pasto-

rale brisée à ce moment. La librairie ancienne, à laquelle il se voua plus tard, fit de lui un connaisseur émérite en vieux livres et lui donna le goût des recherches historiques, auxquelles il appliqua dès lors son activité infatigable et la vivacité d'un esprit à la fois très méthodique et très ouvert.

L'histoire de la Suisse et tout particulièrement celle de Lausanne n'avaient pour lui de secrets. Le classement des volumineuses archives communales de cette ville, qui lui fut confié et qu'il dirigea avec un rare talent, lui acquit une compétence incontestée pour tout ce qui touchait au passé de cette cité; il en fit preuve dans divers travaux, publiés pour la plupart dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande,* dans le *Bulletin* (XXI, 463-478, la précieuse *Liste des réfugiés français à Lausanne de* 1547 à 1574) et ailleurs.

Mais une somme de travail plus considérable encore est celle qu'il consacra, avec une abnégation touchante, à des travaux sans éclat, mais d'une valeur inappréciable. C'est ainsi que pendant plus de vingt ans il organisa et développa la Bibliothèque de la faculté de théologie de l'Église libre, dont le catalogue actuel est dû à ses soins; c'est ainsi encore qu'il fournit généreurement à bien des chercheurs de nombreux renseignements et qu'il dressa les tables si nécessaires des premiers volumes de *la Correspondance des Réformateurs* de M. A.-L. Herminjar et de *la France protestante* de H.-L. Bordier.

L'histoire du protestantisme français l'intéressait donc très vivement et ce *Bulletin* n'avait pas de lecteur plus assidu. Dans un rapport inséré ici-même l'année dernière, je mentionnais l'utile concours qu'il m'avait déjà prêté (XLIII, 385) et j'adressais à nos lecteurs un appel auquel il fut à peu près seul à répondre. Dès lors il mit au service de *la France protestante* tout le temps que son âge et des yeux malades lui permettaient de consacrer au travail; et lorsqu'il dut s'arrêter pour ne plus se relever il dépouillait pour elle les *Synodes* d'Aymon. Ce sont là des encouragements qui ne s'oublient pas. Puisse l'histoire de notre protestantisme trouver dans la jeune génération des amis aussi fidèles, pour prendre la place de ceux que Dieu rappelle à lui!

A. Bernus.

Le Gérant : Fischbacher.

4914. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

A. de Ruble. — **Mémoires et Poésies de Jeanne d'Albret.** 1 volume de XIII-241 pages in-8, ornées d'un portrait de la reine de Navarre. Paris, E. Paul, Huart et Guillemin, 1893.

Au foyer chrétien, première année, nouvelle série des *Étrennes religieuses*. 1 volume de VIII-328 pages in-18 (portraits de *Frédéric Mestrezat* et de la comtesse *Agénor de Gasparin*, — articles de A. Guillot sur *F. Mestrezat* et de E. Choisy sur *l'Église de Genève de* 1564 *à* 1580). Genève, Ch. Eggimann et Cie, 1895.

Le Dr A. Puech. — **La Renaissance et la Réforme à Nîmes**, d'après des documents originaux inédits. 1 volume de CXCI-218 pages in-8, Nîmes, imprimerie Gervais-Bedot, 1893.

Virgile Rossel. — **Histoire de la littérature française hors de France** (I. Suisse française. — II. Belgique. — III. Canada. — IV. Hollande, Suède et Danemark. — V. Allemagne. — VI. Angleterre. — VII. La littérature française en Orient). 1 vol. de VII-531 pages in-8. Paris, Alfred Schlachter, 1895.

Rev. James I. Good. D. D. — **The Origin of the Reformed Church in Germany.** 1 vol. de VIII-507 pages in-18. Reading P.-A. Daniel Miller, 1887.

Jean-Louin Guin. — **La Guerre des Camisards**, mise en vers par J.-L. G., aveugle à Pont-de-Montvert (Lozère) avec une préface par Edouard Monod, pasteur à Marseille. 1 volume de 247 pages in-18. Marseille, Librairie évangélique Saillens, 1895.

Louis Dufour-Vernes, Eugène Ritter et quelques collaborateurs. — **Galiffe. Notices généalogiques sur les familles genevoises**, t. VII. 1 volume de VII-567 pages in-8. Genève. J. Jullien, 1895.

Léon Pilatte. — **Œuvres choisies.** 1 beau volume de VIII-706 pages grand in-8 (2 portraits et deux notices étendues par H. Draussin et Ch. Luigi). Paris, Fischbacher, Grassart et Chastel, 1895.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1895

4914. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.